

Les Enfants du Patrimoine

vendredi
14 septembre
2018

Journées européennes du patrimoine
**Un programme d'activités
gratuites** pour les écoles.

Renseignements
tél : 02 33 26 14 14



**Dossier documentaire
Enseignants**

© CAUE-IDF



Une opération originale des CAUE d'Île-de-France depuis 2003

Avec le soutien



Sommaire

Les CAUE	page 4
Les Enfants du patrimoine	page 5
Les archives départementales de l'Orne, Alençon	page 7
La médiathèque «Le grand turc» de la Ferté-Macé	page 17
La médiathèque de Mortagne-au-Perche	page 23
Glossaire	page 33

Dossier documentaire réalisé par le CAUE de l'Orne (Cécile Lorant et Olivier Tésorière) pour les enseignants des classes de CM1 et CM2 dans le cadre des **Enfants du patrimoine**, manifestation nationale portée par les CAUE normands.

Les CAUE

Créés en 1977 et déployés sur tout le territoire français, les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont chargés de la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale au sein des départements. Ils disposent en ce sens d'une mission de sensibilisation auprès du jeune public. Architectes, urbanistes, paysagistes, écologues ou encore documentalistes et professionnels de la médiation y proposent des activités pédagogiques, participatives et ludiques ainsi que des ressources et des formations à destination des enseignants, en lien avec les différentes disciplines des programmes scolaires. Leur approche interdisciplinaire permet d'éveiller l'appétit des élèves pour leur cadre de vie, et en favorise la compréhension et l'appropriation de façon originale et amusante.

www.caue61.fr
www.fncaue.com

Les Enfants du patrimoine

L'Union régionale des CAUE normands organise pour la première année « Les Enfants du patrimoine ». Le déploiement national de cette manifestation, portée depuis 2002 par les CAUE d'Ile-de-France, est soutenu par le Ministère de la Culture.

Cette opération consiste à proposer la veille des Journées européennes du patrimoine un programme d'activités et de visites aux élèves et aux enseignants de la maternelle au secondaire, afin de leur faire découvrir le patrimoine de leur lieu de vie (visites, promenades architecturales, parcours urbains ou encore des jeux de piste...).

Les objectifs sont de :

- sensibiliser le jeune public à la notion de patrimoine qu'il soit architectural, urbain, paysager ou culturel;
- amener le jeune public à se questionner sur les concepts d'espace, de repère et d'identité afin qu'il découvre, connaisse et puisse s'approprier le territoire normand;
- permettre aux enseignants de renouveler et d'enrichir leur pratique pédagogique, en allant hors des murs de l'école.

Programme des Enfants du patrimoine proposé par le CAUE de l'Orne

En 2018, le CAUE de l'Orne propose, en partenariat avec l'Atelier Canopé 61, plusieurs visites gratuites destinées aux élèves de cycle 3 (CM1-CM2) :

- la médiathèque de Mortagne-au-Perche
- la médiathèque de la Ferté-Macé
- les archives départementales de l'Orne

Ces visites permettront, entre autres, d'appréhender l'architecture au travers des changements d'usages et de leur évolution dans le temps.

Reconversion de bâtiment et démarche de développement durable

La reconversion consiste à donner un nouvel usage à un bâtiment laissé à l'abandon. Elle permet de le sauver car souvent l'abandon conduit à la dégradation puis à la démolition. Des économies de terrain, de réseaux et de matériaux peuvent être réalisées et la mémoire d'un lieu conservée.

La reconversion répond à deux problématiques : le devenir d'un bâtiment désaffecté et la recherche d'une implantation pour un programme. Elle nécessite une bonne réflexion et une recherche préalable pour préserver l'identité de l'existant tout en apportant confort et fonctionnalité et en signifiant la nouvelle fonction. Et il n'est pas simple d'intégrer un nouveau programme dans une enveloppe pré-existante.

Dans ce livret, deux projets de reconversion sont présentés : l'ancienne halle de Mortagne-au-Perche et l'ancien hôtel-restaurant du Grand Turc qui abritent désormais une médiathèque.

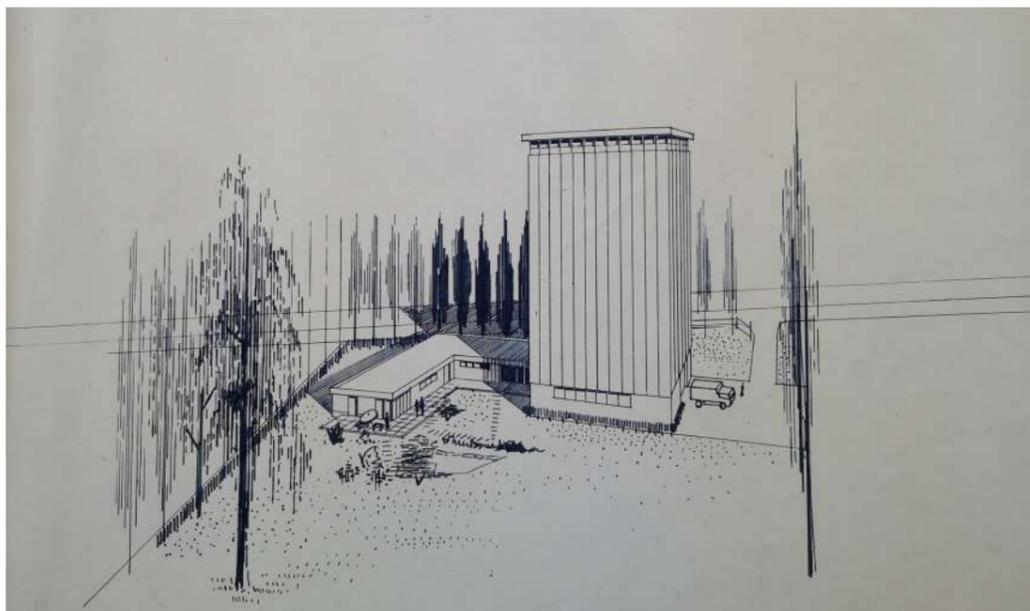
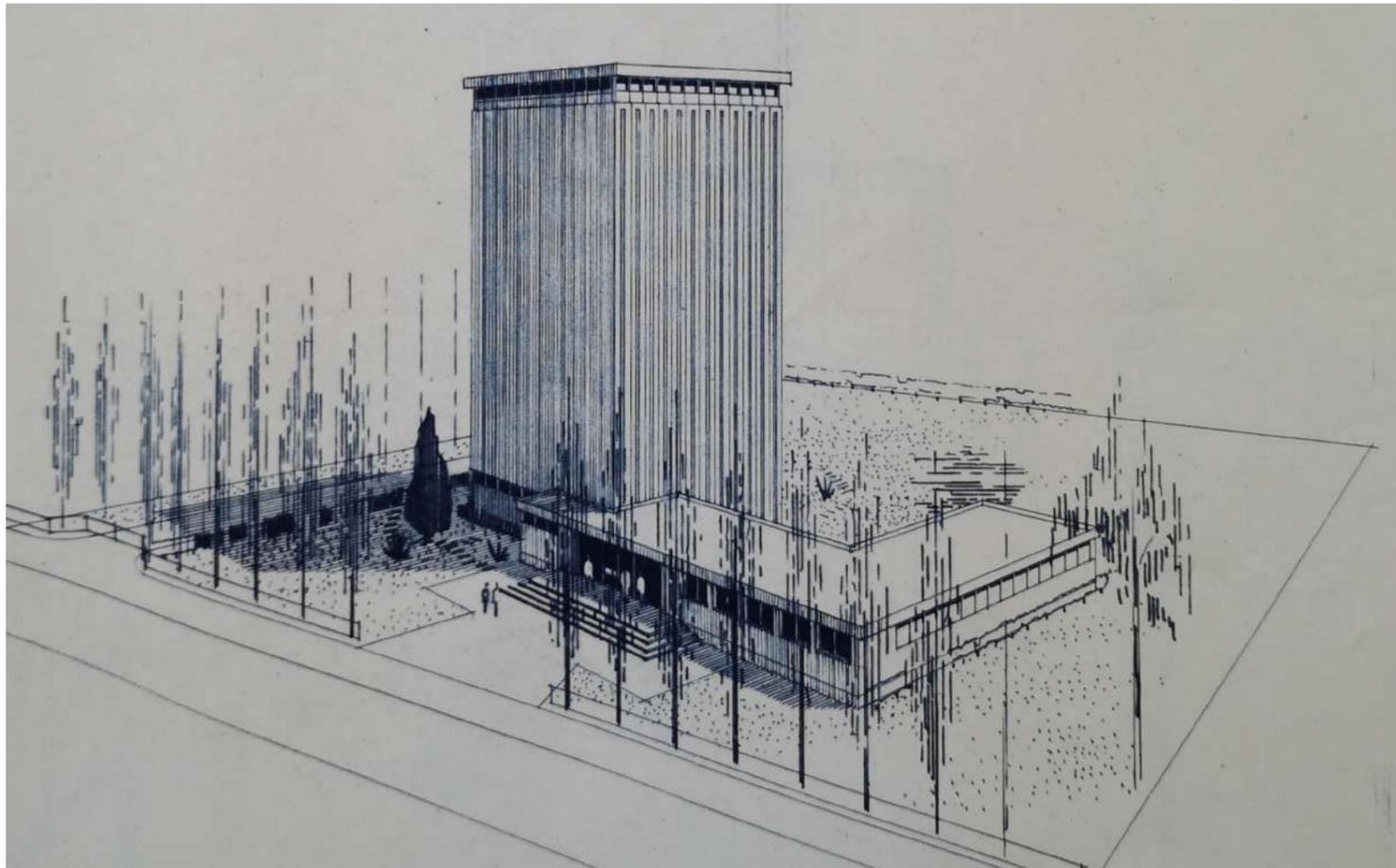
Quant aux Archives départementales de l'Orne, le bâtiment a été conçu dès l'origine pour accueillir des archives. Toutefois, il a fait l'objet d'une extension afin de s'adapter aux nouvelles pratiques des archives. Cette extension a permis de faire l'économie d'une nouvelle construction, de s'appuyer les réseaux existants et d'éviter un déménagement.



Avec le soutien de



Les Archives départementales de l'Orne, Alençon



Les archives départementales existent depuis 1795. Mais, ce n'est qu'en 1933 que des locaux spécifiques sont aménagés à la Préfecture (rue Saint-Blaise). L'architecte Mezen réalise alors des espaces de stockage pourvus de rayonnages métalliques, des bureaux, une salle de consultation et une salle d'exposition permanente.

Les bâtiments de la rue Saint-Blaise, contenant 6,25 km linéaires d'archives, se révèlent rapidement trop étroits, obligeant les Archives à occuper des baraques et une partie du rez-de-chaussée de l'hôtel Libert à la fin des années 60.

La Tour des Archives (1972)

En 1969, l'architecte Pierre Daubin est chargé de construire un bâtiment sur un terrain, situé route de Sées. Il comprend 19 360 m² de surface de stockage répartie sur 13 niveaux, 350 m² d'espaces d'accueil du public et 708 m² de surface de travail (situés au 14^e étage). La capacité de stockage est de 19 kilomètres linéaires.

Les travaux débutent au début du mois d'octobre 1969 et s'achèvent à la fin de l'année 1971. Pour mener à bien l'installation dans les nouveaux locaux et les importants travaux de classement des archives, l'effectif passe de 9 à 12 agents entre 1969 et 1972.

Un bâtiment étendu en 2007

Au milieu des années 1990, le bâtiment est arrivé à saturation pour l'ensemble de ses fonctions. Le développement de la production documentaire, principalement dans les administrations publiques, la collecte active des archives des services de l'Etat, des communes, des notaires, ont saturé les magasins de conservation.

Le développement des recherches en archives (généalogie, histoire locale, recherche universitaire) ont entraîné une augmentation importante de la fréquentation de la salle de lecture et des communications ; les espaces d'accueil du public du 14^e étage avaient dû être installés pour des raisons de sécurité, en rez-de-chaussée, dans un espace non prévu à cet effet.

Le bâtiment des Archives de l'Orne s'étend sur 8300 m² de planchers, dont 4100 m² de magasins de conservation. Les collections occupent au 1^{er} janvier 2017 un métrage de 22,7 km, sur une capacité théorique de 26,7 km linéaires.

(Sources : Archives départementales de l'Orne)

DEPUIS 2007



Extension des archives départementales de l'Orne, Alençon

Maître d'ouvrage : Département de l'Orne

Maître d'oeuvre : Gérard Buffière architecte

Surface : 3 173 m²

Comment concilier la protection des archives, leur mise en scène et leur ouverture au public pour inviter celui-ci à les consulter ? D'une tour fermée initialement construite comme un signal au milieu d'un parc, il fallait inventer une transformation liant cet existant à la ville. Tels étaient les paradoxes du programme et les contraintes du site sur la base de l'existant.

La tour de 14 étages (13 étages à usage de magasins, 1 pour les services administratifs) est conservée. La salle de lecture est en partie détruite. La construction nouvelle reliée à la tour se développe vers l'avenue de Basingstoke. Elle comprend :

- des espaces d'accueil du public sur deux niveaux hall d'accueil et d'exposition, salle de réunion, salle pédagogique, salle de lecture ;
- des magasins de stockage des documents (étages 1 à 4) ;
- des espaces de traitement des documents et des ateliers : zone de déchargement, salles de tri, de dépoussiérage, salle d'isolement, locaux de stockage, ateliers (reliure, image, entretien du bâtiment) ;
- des locaux administratifs aux 1^{er} et 2^e étages.

L'intégration du bâtiment dans son environnement urbain qualifie l'entrée dans la ville en délimitant un front de rue. Dans sa perception lointaine, la longue façade de l'extension- plus de 50 mètres- et la casquette, qui la surplombe, ferment l'avenue et créent la perspective.

Depuis la rue, en se rapprochant du bâtiment, la façade vitrée invite à entrer. Une fois la porte franchie, l'espace est chaleureux et accueillant. A l'intérieur, depuis les espaces accessibles au public, la ville reste très présente grâce aux nombreuses vues vers l'extérieur.

Les cheminements invitent à la découverte des espaces, ouverts pour les expositions, fermés pour les réunions, calfeutrés pour la réflexion. Le jeu des transparences laisse deviner les différents espaces ouverts au public et fermés pour la protection des documents, les uns vitrés, les autres murés. Le silence règne dans un univers studieux, mais convivial, de par les matériaux employés, les couleurs utilisées, la présence de l'éclairage naturel tamisé.

Les Archives départementales de l'Orne, Alençon

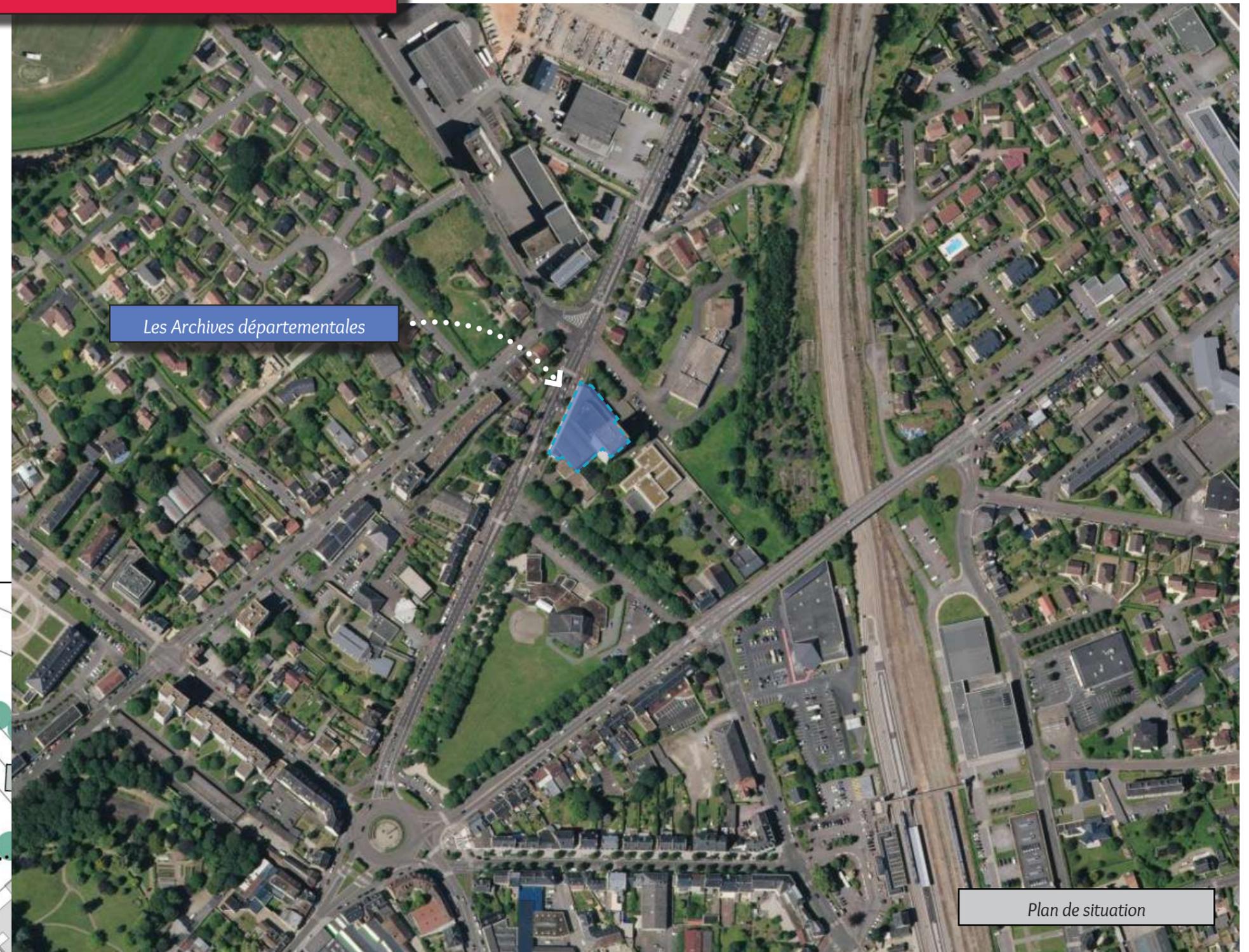
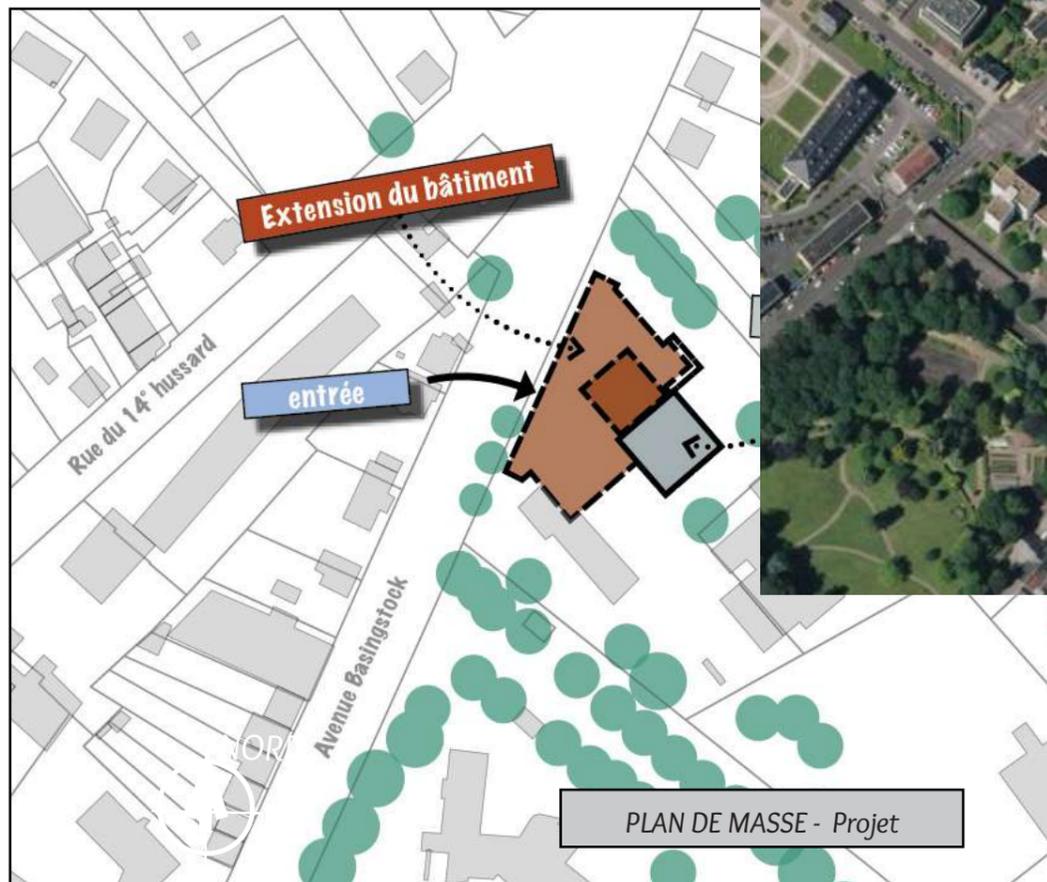
Aujourd'hui



Les Archives départementales de l'Orne, Alençon

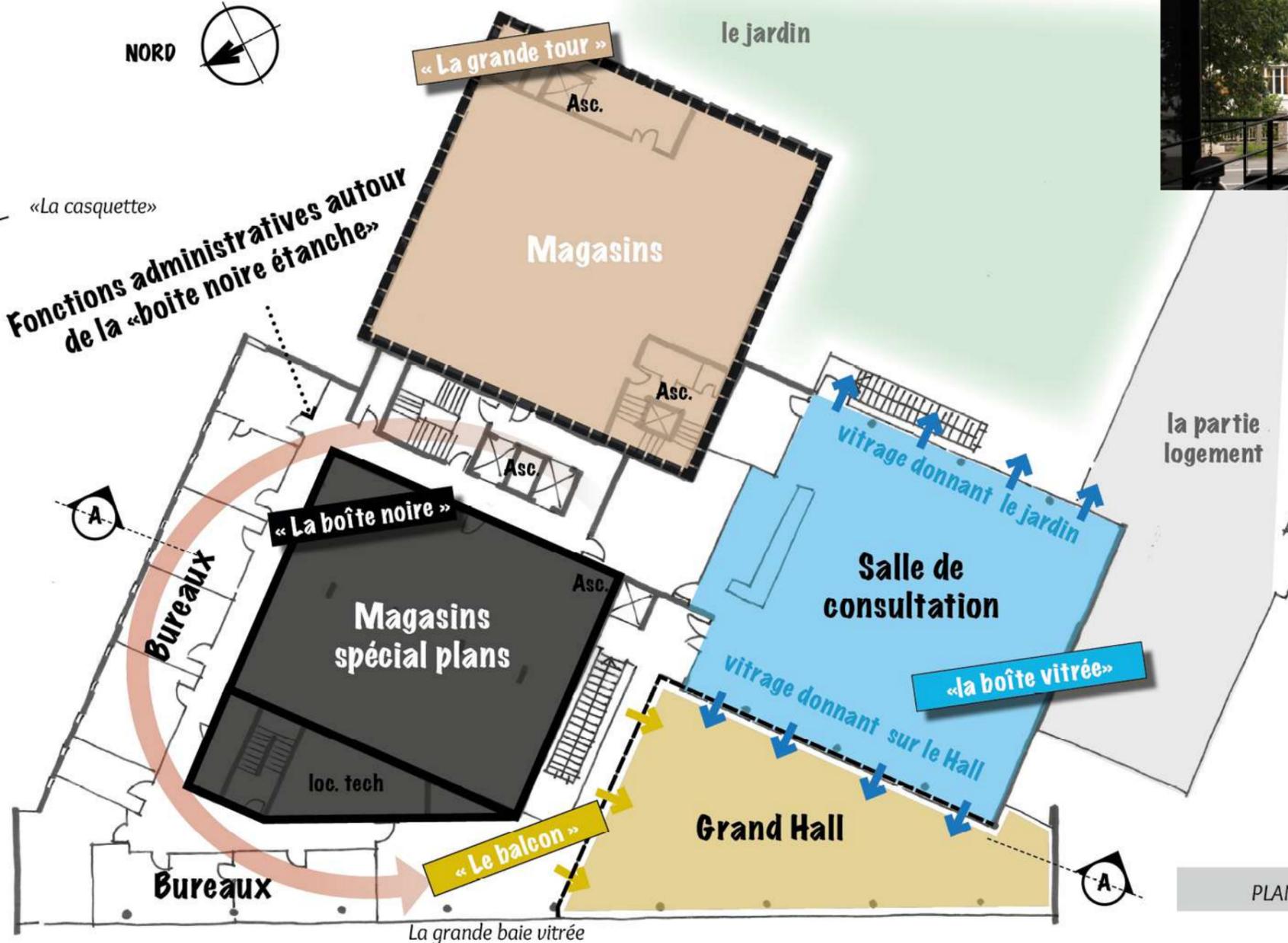
Le bâtiment des Archives départementales constitue un point de repère incontournable de la ville d'Alençon. Implanté en partie Nord de la ville dans le quartier de la gare, sa grande tour est un signal d'entrée dans la ville. L'extension, qui occupe l'espace entre l'avenue Basingstocke et la tour initiale, entretient un rapport particulier avec la rue par sa grande façade vitrée et ses grandes proportions.

Les Archives départementales



Les Archives départementales de l'Orne, Alençon

La grande baie vitrée



- les clés de lecture
- «La boîte dans la boîte»
 - Les matériaux et les couleurs
 - Les circulations

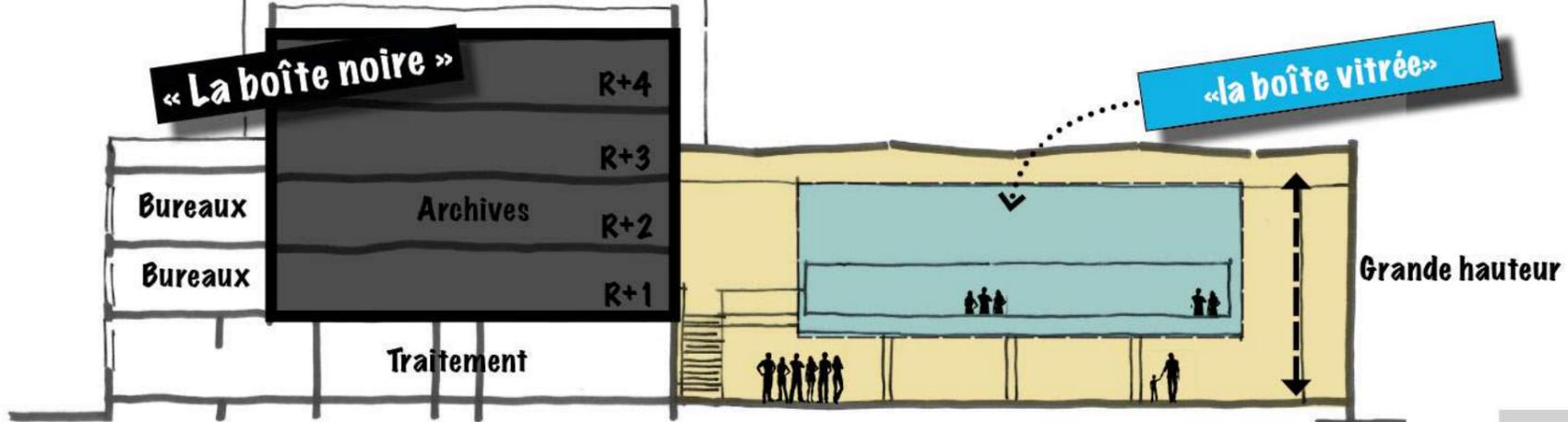
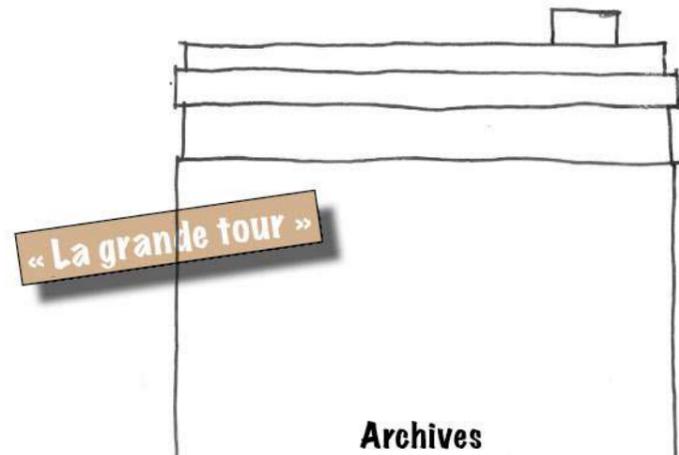
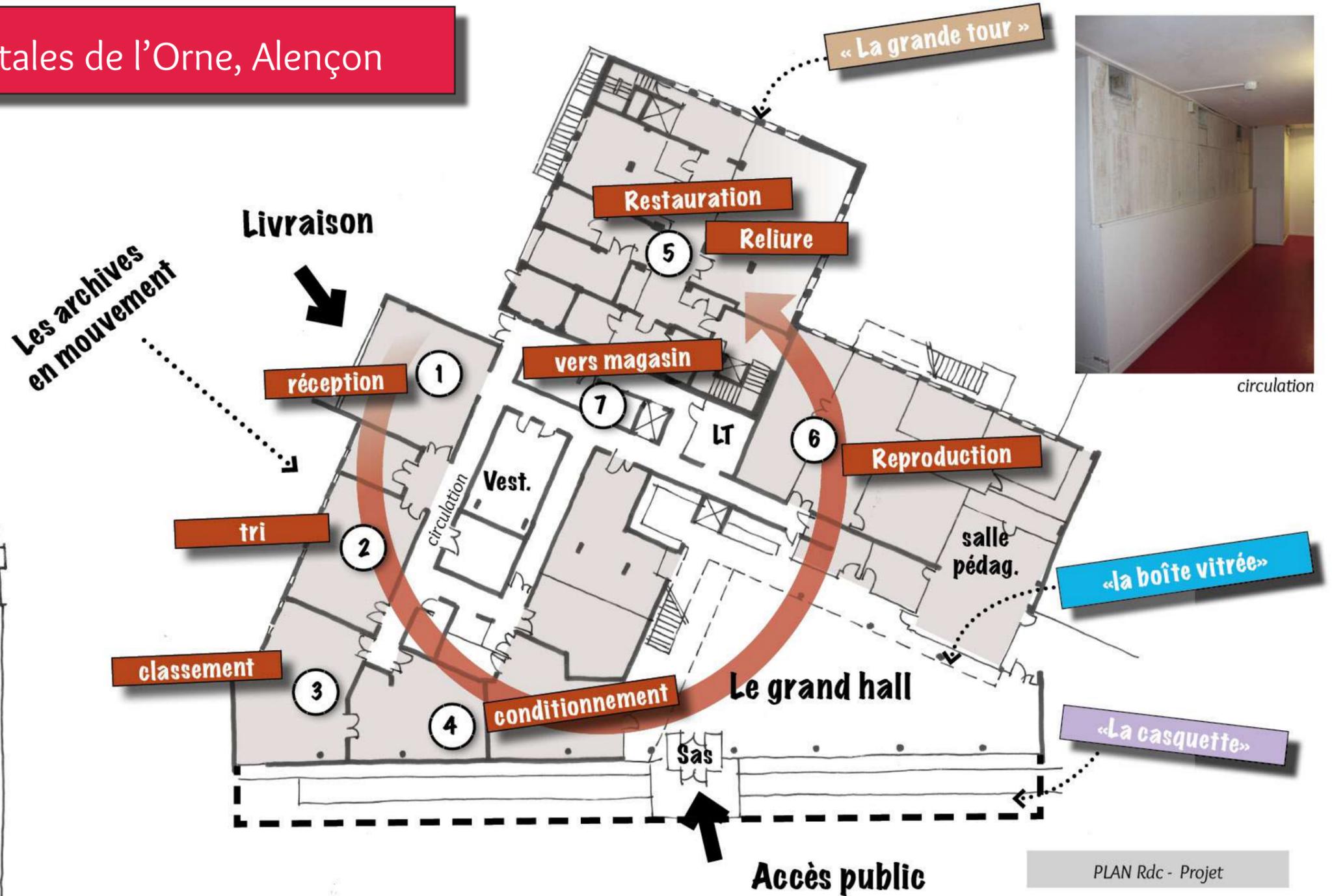
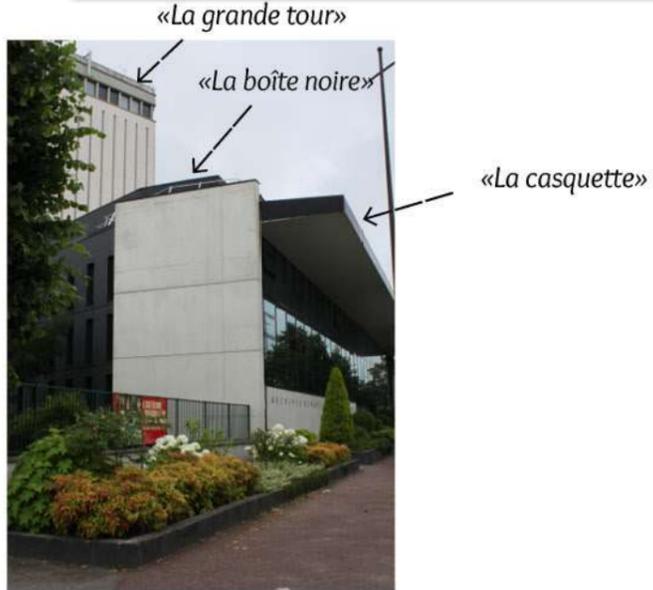
L' Avenue Basingstock



le sas d'entrée



Les Archives départementales de l'Orne, Alençon



Vue depuis la salle de consultation



III. DU ROLE DES ARCHIVES, ET DE LA NECESSITE DE LES CLASSER

Les Archives départementales ont reçu par la loi mission de conserver, trier, classer, inventorier et communiquer les archives publiques du département, ainsi que les archives privées qui leur sont confiées. Cette activité n'est plus, contrairement à l'image répandue, l'affaire d'archivistes travaillant dans la sérénité de l'érudition.

L'explosion de la production d'archives administratives (au niveau national, le métrage des archives correspondant aux 50 dernières années équivaut à celui des documents conservés pour la période courant du Haut-Moyen Age à la Libération, et le volume total de papier créé par les différentes composantes de notre société double désormais tous les 5 ans) a modifié considérablement les données du métier. Face à cette explosion, les pratiques se sont adaptées rapidement, afin de digérer la masse d'archives ainsi produites.

L'archiviste, dernier maillon de la production administrative, dont il assure le classement, est devenu un technicien gestionnaire de l'information, soucieux d'apporter son concours à la gestion des archives courantes de l'administration, et de permettre l'identification des documents significatifs noyés dans le flot d'information.

La gestion quotidienne des flux de documents ne doit pas faire perdre de vue la finalité ultime des Archives, celle d'assurer au citoyen la possibilité d'un regard sur la conduite des affaires publiques. Il n'y a pas de démocratie sans archives. Ce droit à la connaissance est aussi un droit à l'histoire : les Archives doivent assurer pour le citoyen et ses descendants la pérennité des matériaux de leur histoire, leur en offrir la communication sans en compromettre la transmission aux générations futures. L'archiviste, conscient de l'empirisme des ses méthodes, défriche le terrain, rend possible l'écriture de l'histoire en rendant ses sources exploitables.

Il n'y a donc pas d'Histoire sans archives. Sans archives ordonnées, devrait-on dire. Bien souvent, les archives publiques sont inaccessibles, faute de classement et d'inventaire, avant leur transfert aux Archives. C'est pourquoi, avant d'être communiqué au chercheur, amateur ou professionnel, le document d'archive doit passer par un certain nombre d'étapes, plus ou moins longues, faisant appel aux compétences propres des agents des Archives.

Collecter

La loi fait obligation aux administrations de verser ou de déposer leurs archives aux Archives départementales, au terme d'un délai variable selon la durée d'utilité administrative des archives, leur nature juridique ou l'importance des informations contenues. L'enrichissement des collections s'effectue donc essentiellement par versement ou dépôt des archives des administrations. La collecte, si elle est en général déterminée par les demandes des administrations, peut également être une collecte active, notamment pour les archives publiques anciennes, dont les administrations se sentent souvent propriétaires, et pour les archives privées.

Le développement de l'administration électronique depuis les années 2000, qui tend à réduire la production de dossiers papier, nécessite la mise en place de procédures spécifiques d'évaluation, de sélection, de collecte et de gestion des données électroniques, qui sont soumises aux mêmes règles que les données conservées sous forme papier. La mise en place d'un système d'archivage électronique en 2017 doit permettre de répondre à l'obligation d'assurer la conservation pérenne des données numériques tout en garantissant leur valeur juridique et leur intégrité.

Des documents sont également achetés en vente publique, afin d'enrichir le patrimoine historique ornaï. Toutefois, ces achats ne portent jamais sur des archives publiques, qui sont inaliénables et imprescriptibles.

Trier, éliminer : la poubelle ou l'éternité

Les documents arrivant aux Archives départementales ne sont pas souvent exploitables en l'état. Un important travail de traitement du fonds est souvent nécessaire.

Le tri est l'opération qui consiste à séparer, dans une masse d'archives, les documents sans intérêt ou présumés tels des documents présentant un intérêt administratif ou historique. L'élimination consiste à retirer puis à détruire les documents reconnus sans intérêt.

Le tri correspond à une destruction volontaire, qui équivaut à faire disparaître la trace d'un fait, si minime soit-il, et à priver les générations futures de sa connaissance. Cette opération, qui représente une lourde responsabilité pour les agents qui l'accomplissent, mérite donc qu'on lui accorde le plus grand soin.

Le tri est pourtant nécessaire, d'une part, parce qu'aucun chercheur, malgré l'utilisation de nouvelles techniques, n'aurait les moyens d'exploiter la totalité des archives pertinentes pour sa recherche - en supposant qu'il ait pu les déceler dans la masse des documents produits - d'autre part, parce que la collectivité ne pourrait en supporter le coût.

On s'attache donc à conserver les archives de décision ou de politique générale, les documents statistiques et récapitulatifs, les documents qui établissent des droits pour les citoyens. En revanche, une attention particulière est portée à l'élimination des doubles, des documents dont les données sont reprises dans des documents récapitulatifs, d'une partie des documents sériels après échantillonnage, des fonds doublons (on gardera, dans ce cas, le dossier le plus complet, en général celui versé par le service instructeur). La Direction des Archives de France diffuse régulièrement des règles de tri destinées à faciliter le travail des archivistes et à harmoniser les pratiques.

On distingue trois méthodes principales de tri : le tri pièce à pièce, le tri par catégorie de documents, le tri par échantillonnage. Dans tous les cas, cette opération nécessite une bonne connaissance de la procédure administrative à l'origine de la production du document, mais aussi une évaluation pertinente de l'intérêt supposé du document pour la recherche historique.

Classer, inventorier

Le tri s'effectue souvent de pair avec le classement. Cette étape, longue et complexe, peut être décrite comme l'accomplissement, souvent simultané, de plusieurs opérations :

L'examen des dossiers. Le dossier est l'unité de base du classement, constitué de pièces concernant le règlement d'une même affaire. Les dossiers sont remis en ordre, fusionnés au besoin.

Le regroupement des dossiers. Après s'être assuré de la cohérence interne des dossiers, il convient de les articuler les uns par rapport aux autres, en dégageant un plan de classement. Ce plan doit présenter les dossiers du général au particulier, afin de redonner une cohérence intellectuelle à l'ensemble du fonds.

L'analyse. Chaque dossier ou ensemble de dossiers fait l'objet d'une analyse, par une phrase descriptive de son contenu, pour en permettre l'identification. Par souci d'homogénéité, les analyses doivent être normalisées : objet du dossier, action administrative dont il résulte, auteur, localisation dans l'espace et dans le temps, nature des documents, type de classement, datation. Le vocabulaire et la ponctuation sont également normalisés.

La cotation. Le dossier ou l'ensemble de dossiers doit ensuite recevoir une cote alphanumérique permettant son identification par un code adapté à la quantité d'archives conservées.

La rédaction des instruments de recherche. Les inventaires, répertoires, fichiers et index informatisés permettent au chercheur d'identifier rapidement les archives qui l'intéressent ou qui pourraient contenir des informations sur son sujet d'étude. La phase de rédaction de ces outils est fondamentale, car les instruments de recherche sont le seul moyen pour le chercheur d'identifier des archives.

La diffusion des instruments L'informatisation des inventaires, à terme, devrait faciliter la recherche et améliorer ainsi le service proposé au citoyen curieux de son histoire.

Conserver

La mission fondamentale de communication des archives au public s'oppose en apparence à celle, tout aussi importante, de transmettre ce patrimoine aux générations futures. En effet, la consultation des documents, leur exposition, contribuent à en accélérer la dégradation, voire la disparition. Le patrimoine archivistique est d'autant plus fragile que les matériaux utilisés, le papier, l'encre, contiennent parfois leurs propres agents de dégradation. Les papiers du XIXe siècle se caractérisent ainsi par une forte acidité, cause de leur jaunissement et de leur dégradation ; les papiers pelure utilisés notamment en période de guerre sont également très fragiles ; certaines encres peuvent brûler le papier etc.

Les ennemis des archives sont connus : l'eau, la lumière, la chaleur, le feu, les insectes, les champignons, mais aussi l'homme. Des réponses peuvent être apportées à ces menaces par la conservation préventive. Elles font appel à des techniques et à des matériaux spécifiques.

Les archives qui présentent des traces évidentes de moisissures ou de présence d'insectes sont désinfectées en autoclave au moyen d'un gaz particulier, l'oxyde d'éthylène, avant leur entrée aux Archives départementales. Une fois nettoyées et classées, elles sont conservées dans des magasins présentant des conditions optimales de conservation : température proche de 18°, hygrométrie contrôlée grâce à des déshumidificateurs, faible éclairage naturel.

Un soin particulier est porté au conditionnement des documents. Afin d'éviter toute source de dégradation extérieure, les archives sont conditionnées, autant que faire se peut, dans des boîtes à archives. Pour les archives anciennes et précieuses, les photographies, les microfilms, les documents figurés, on utilise de plus en plus des matériaux chimiquement neutres : cartons non acides, polyester spéciaux, afin d'éviter une dégradation chimique des supports.

Le microfilmage (depuis les années 1970), puis la numérisation (depuis la fin des années 1990) des archives les plus consultées communiquées ou les plus fragiles participent de ce souci de conservation. Les microfilms, photographies ou images numériques sont substitués aux documents originaux pour les consultations ordinaires, mais n'autorisent pas pour autant à détruire les originaux.

Communiquer

L'obligation de communication des archives, garantie fondamentale de la démocratie, est la motivation première du travail de tri, de classement et d'inventaire. Le droit à l'accès aux

archives publiques et aux documents administratifs a été réaffirmé par la loi de 1979 sur les archives. Elle introduit cependant des délais pendant lesquels certains documents ne sont pas communicables, sauf dérogation motivée.

Au cours des deux dernières décennies, la recherche aux Archives départementales est devenue une activité de loisirs. De 231 en 1972, le nombre de lecteurs est passé à plus de 1300 dans les années 1990. La salle de lecture des Archives départementales, ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30, communique annuellement près de 25 000 documents ou ensembles de documents, contre 4 368 en 1972.

L'engouement pour la généalogie et l'histoire locale a modifié considérablement la composition du public des Archives, qui est constitué désormais à plus de 60 % de généalogistes amateurs, contre 30 % en moyenne dans les années 1970. Ce public nouveau, aux aspirations précises, a conduit les Archives à s'adapter, en réalisant des instruments de recherche précis et pertinents, ou encore en engageant le microfilmage systématique de l'état civil ornaïse pour en faciliter la consultation et en assurer la sauvegarde.

Le public des Archives comprend également de nombreux étudiants en histoire, histoire de l'art, archéologie, en sciences politiques, des professeurs d'universités, des journalistes, des particuliers venant faire une recherche sur leur village, leur maison etc.

Le personnel des Archives départementales s'efforce de répondre aux interrogations des lecteurs en mettant sa connaissance des archives et de l'histoire ornaïse à leur disposition.

Le développement de l'internet a permis depuis le milieu des années 2000 d'assurer une diffusion inédite des archives : grâce à la numérisation et à la mise en ligne, il est désormais possible de consulter à distance, en tous points du globe et à toute heure, les documents qui représentaient plus de 90 % des demandes de consultation en salle de lecture. Le Département a ainsi numérisé et mis en ligne plus de 4 millions de pages ou d'images, qui ne représentent toutefois que 2 à 3 % des collections. La numérisation n'est plus seulement un moyen de protéger les collections, c'est aussi un moyen devenu irremplaçable pour faire connaître les collections. La mise en ligne permet de rapprocher la ressource de l'utilisateur, et d'offrir des pistes nouvelles à des personnes qui ne viendraient pas consulter les ressources sur place.

Restaurer, ou de l'art de gérer l'urgence

Conserver dans de bonnes conditions, utiliser des microfilms de substitution ne suffit pas à assurer la pérennité de toutes les archives. Beaucoup arrivent en très mauvais état, certaines sont détruites parce qu'inutilisables, d'autres peuvent être endommagées au cours de manipulations.

Chaque année, des documents sont confiés à des ateliers privés pour être restaurés. Un protocole de restauration est établi avec le restaurateur, définissant les différentes interventions : débrogage, nettoyage, désacidification, mise à plat, renforcement, comblage des lacunes, doublage en papier japon, entoilage, reliure, sont autant d'opérations possibles en fonction de l'état du document et de son intérêt historique ou esthétique.

Le coût élevé des restaurations oblige à privilégier les documents d'une valeur esthétique ou historique indéniable, au détriment de milliers d'archives en perte.

Mettre en valeur

Les Archives départementales ne sauraient se contenter de la communication au public des archives qu'elles conservent. Expositions, publications, assistance à la recherche, sensibilisation du jeune public sont autant de moyens de restituer ce patrimoine aux Ornaïses et de contribuer à la diffusion de la connaissance historique.

L'aide à la recherche

Par leur collaboration avec les universités, l'assistance aux étudiants, leur coopération avec les sociétés savantes comme la Société Historique et Archéologique de l'Orne, par les cours de paléographie qu'elles dispensent les mercredis et jeudis soir, les Archives départementales se sont affirmées, au cours des décennies, comme un partenaire incontournable de la recherche historique, qu'elle soit universitaire ou amateur. La connaissance que ses agents ont des archives et de l'histoire ornaïse en fait un lieu ressource et un pôle de compétence uniques dans le département.

Expositions et catalogues

La valorisation des collections passe avant tout par les expositions organisées par les Archives ou auxquelles elles prêtent leur concours. Ces expositions peuvent prendre plusieurs formes :

- des expositions inédites, présentant des documents originaux de grande valeur, et faisant le point sur une période, un personnage, un thème particulier (Révolution au champ, l'agriculture ornaïse de 1800 à 1940, exposition organisée par les Archives en septembre-octobre 1998, a reçu plus de 7000 visiteurs).
- des expositions itinérantes composées de reproductions photographiques de documents, accompagnées de catalogues, permettant une diffusion plus large sans mettre en danger les documents originaux.

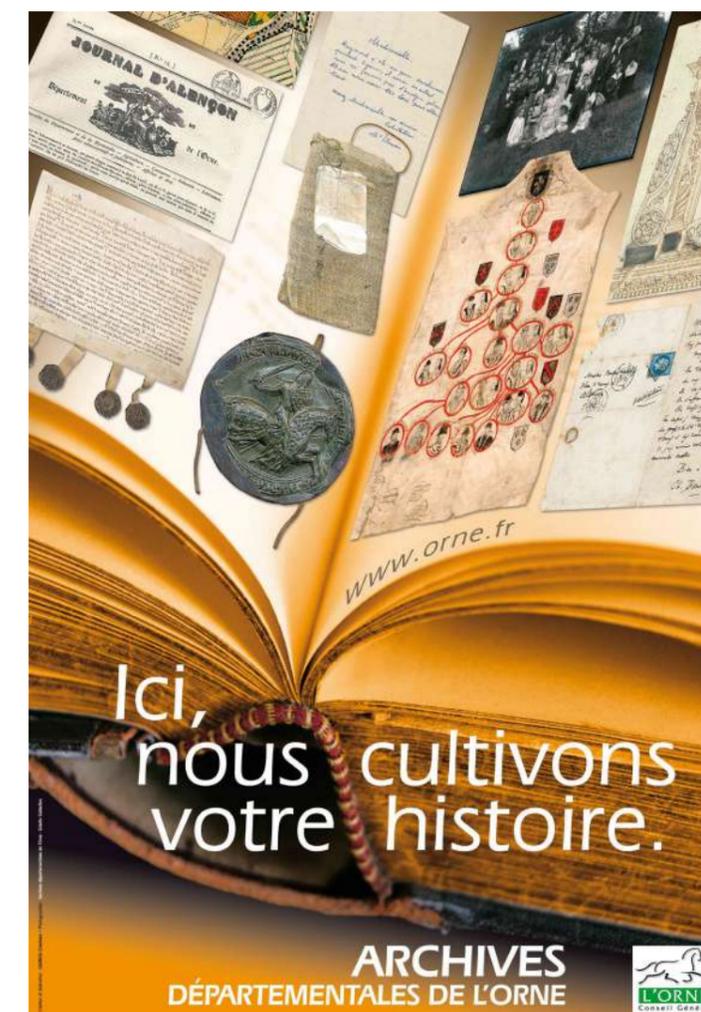
La plupart des expositions font l'objet d'une recherche préalable approfondie, dont le résultat est publié sous forme de catalogue.

Le Service éducatif

Les Archives départementales mènent également, depuis de nombreuses années, en partenariat avec l'Inspection académique et le Rectorat, une action en direction du jeune public.

Un instituteur à mi-temps et deux professeurs bénéficiant chacun de huit heures de décharge d'enseignement assurent, au sein des Archives départementales, l'animation du service éducatif.

Avec le soutien des agents des Archives, ces enseignants élaborent expositions et publications pédagogiques à destination des scolaires de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ils animent en outre des journées de sensibilisation à l'histoire au sein des classes. La présentation de documents permet aux scolaires de se familiariser avec la démarche historique.



Sources : Archives départementales de l'Orne

La tour d'archives, un modèle : l'exemple de la Tour de Rouen

Dès les années 1950, un projet de construction d'un centre administratif incluant les archives départementales est envisagé. La Tour des Archives est ainsi inaugurée en 1965. Ce bâtiment accueille 37 km linéaires de documents répartis sur 27 étages. Avec ses 89 mètres de hauteur (104 mètres avec l'antenne) l'édifice est le second point le plus haut de Rouen après la cathédrale.



Evolution des bâtiments d'archives au regard de la conservation France Saïe-Belaïsch – architecte dplg – Archives de France

Ce texte présente de façon générale l'évolution de l'architecture des bâtiments d'archives particulièrement dans une optique de conservation préventive. D'autres aspects de cette évolution concernant une plus grande ouverture au public et la transformation de ces bâtiments en véritables édifices à vocation culturelle ne seront pas évoqués ici, car il s'agit d'une autre thématique. (...)

Si de manière générale les bibliothèques et les musées sont des édifices bien connus de tous, il n'en est pas de même des bâtiments d'archives. Chaque département français comporte au moins un bâtiment d'archives départementales, parfois deux ou trois, c'est-à-dire un bâtiment principal et des annexes. De même les municipalités disposent d'un service d'archives municipales, parfois installées dans un bâtiment spécifique. Ces services sont alors équivalents à ceux d'un petit département pour des grandes villes comme Lyon, Bordeaux ou Strasbourg. Depuis 2004, plus d'une trentaine de départements ont construit pour leurs archives soit un bâtiment neuf soit réalisé l'extension de leur bâtiment. La saturation inéluctable des locaux oblige en effet à cette vague permanente de construction. Il en était de même entre 1986 et 2003. Ces bâtiments ont été présentés dans une publication des Archives de France.

Les bâtiments d'archives définitives conservent à la fois les archives historiques et les archives administratives et leur capacité se mesure avec une unité bien spécifique : le kilométrage linéaire [kml] de documents conservés. A titre d'exemple, le bâtiment des Archives Nationales de Pierrefitte aura une capacité de 320 kml soit 4 fois plus que les plus gros bâtiments d'archives départementales comme celui du Nord avec sa capacité de 80 kml. Celui de la Meuse a une capacité de 28 kml et celui du Gard ou de la Loire Atlantique de 45 kml. Environ 70 % de la surface d'un bâtiment d'archives est constituée d'espaces de conservation : les magasins. Autrefois appelé « dépôt » mais ce nom n'a pas été conservé car peu valorisant. On parle aussi parfois de silo d'archives pour évoquer la partie de l'édifice vouée à la conservation. Dans ces locaux, sont conservés environ 95 % de papier. Les recommandations au sujet de la conservation concernent

donc en priorité les documents sur papier. Les locaux ouverts au public représentent au maximum 10 % de la surface du bâtiment. Sans faire un historique des bâtiments d'archives, quelques points peuvent être rappelés. La France a une longue tradition de construction ou de réhabilitation de bâtiment pour ses Archives. Un des premiers exemples est celui de l'empereur Napoléon Bonaparte, dédiant l'Hôtel du Prince de Soubise (1) aux Archives Nationales en 1808.

Les Archives ont été conservées le plus souvent dans des couvents ou dans des Préfectures mais au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle quelques bâtiments ont été construits spécifiquement à cet usage. Certains sont encore en activité aujourd'hui. On peut citer les bâtiments du Lot-et-Garonne (2) à Agen ou celui des Hautes-Pyrénées à Tarbes datant de 1937. Ces deux édifices d'une belle architecture sont cependant saturés et ne sont évidemment plus conformes aux recommandations actuelles dans plusieurs domaines. Des projets – non réalisés à ce jour – sont envisagés pour ces deux édifices.

La première moitié du XXe siècle a donc vu s'édifier un certain nombre de bâtiments d'archives qui ressemblait alors beaucoup à des bibliothèques. La notion de conservation préventive ne semblait pas vraiment exister alors. C'est en 1965 qu'une étape décisive a été franchie pour les bâtiments d'archives avec la parution du livre de Michel Duchéin – Inspecteur des Archives de France – sur ce sujet. Ce livre était une première mondiale sur la question et a fait l'objet d'une réédition revue et augmentée en 1985. Dans ces livres des modèles de bâtiments étaient présentés. En particulier des tours d'Archives dont il existe plusieurs exemples dans différents départements : la partie tour conservant les documents et la partie basse les locaux de travail et d'accueil du public. Plusieurs de ces tours sont encore en usage et ont fait l'objet de travaux de réhabilitation spécialement pour diminuer leur consommation énergétique ou d'extension des espaces de travail et des espaces recevant du public.(...)



Médiathèque «Le Grand turc», La Ferté-Macé



L'hôtel du Grand turc

La création de cette auberge daterait du XVI^e siècle. François 1^{er}, alors en guerre contre Charles Quint, contracte une alliance avec le sultan de Turquie, Soliman le « Magnifique ». A La Ferté-Macé, comme dans de nombreux bourgs, la désignation d'une auberge par le qualificatif « Grand-Turc » était donc une façon d'honorer le sultan de Constantinople. Son enseigne, une marmite, est l'emblème des Janissaires, corps de l'infanterie turque.

En 1765, puis en 1804, la justice de paix s'y installe.

En 1911, Gaston Meillon (maire, Président du Conseil général de l'Orne et sénateur) et son épouse reprennent jusqu'en 1960 le Grand-Turc et le modernisent : une nouvelle aile est construite dans les années trente. L'hôtel, qui comptait une dizaine de chambres, en comprend désormais 30. L'établissement bénéficie alors d'une certaine notoriété et d'une réputation culinaire (spécialité de tripes, de poulets à la crème...).

Cette « institution fertoise » ferme en 1977. L'emplacement et la configuration des lieux retiennent l'attention de la municipalité, qui souhaite créer un centre culturel. En 1979, l'école de musique s'y installe et des expositions y sont organisées.

A partir de 1981, des travaux sont réalisés. Le centre social et culturel rénové est inauguré en 1983. Il dispose d'une salle de spectacle, une salle d'exposition, une bibliothèque, des bureaux pour les assistantes sociales, des locaux pour les associations.

(www.lafertemace.fr)

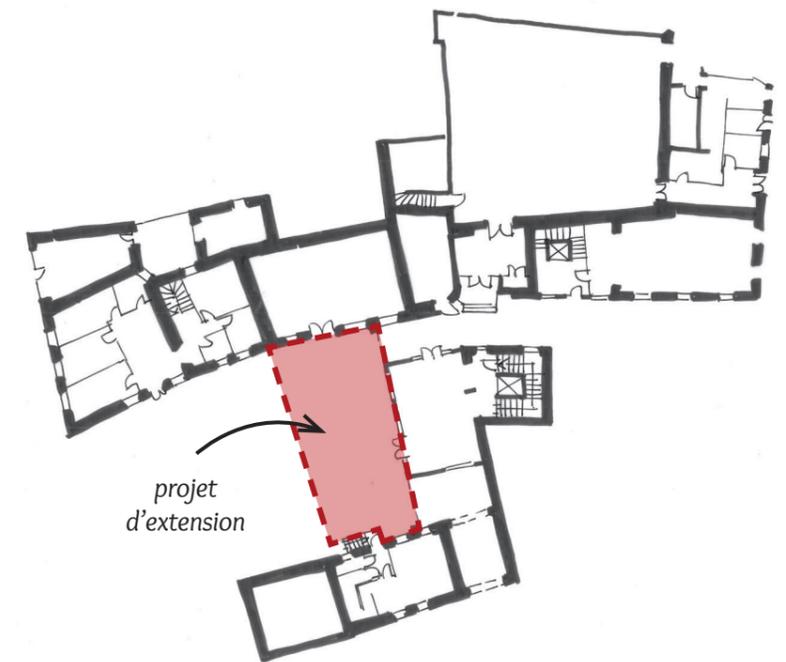
Médiathèque «Le Grand turc», La Ferté-Macé

Aujourd'hui

DEPUIS 2015

Médiathèque « le Grand turc », La Ferté-Macé
Maître d'ouvrage : Ville de la Ferté-Macé
Maître d'oeuvre : Marie-Stanis Peray architecte
Surface : 942 m²

L'extension permet d'identifier la médiathèque et de souligner son entrée, auparavant trop confidentielle. Un volume simple, sans débord ni toiture complexe a permis de l'intégrer dans un bâti dense et hétéroclite. Le rythme des ouvertures, les châssis en acier, les poutrelles métalliques apparentes rappellent les ateliers et les manufactures du XIX^e siècle. De nouveaux espaces lumineux et accessibles sont consacrés aux pratiques des médiathèques actuelles : jeux vidéos, consultation internet, espaces conviviaux...

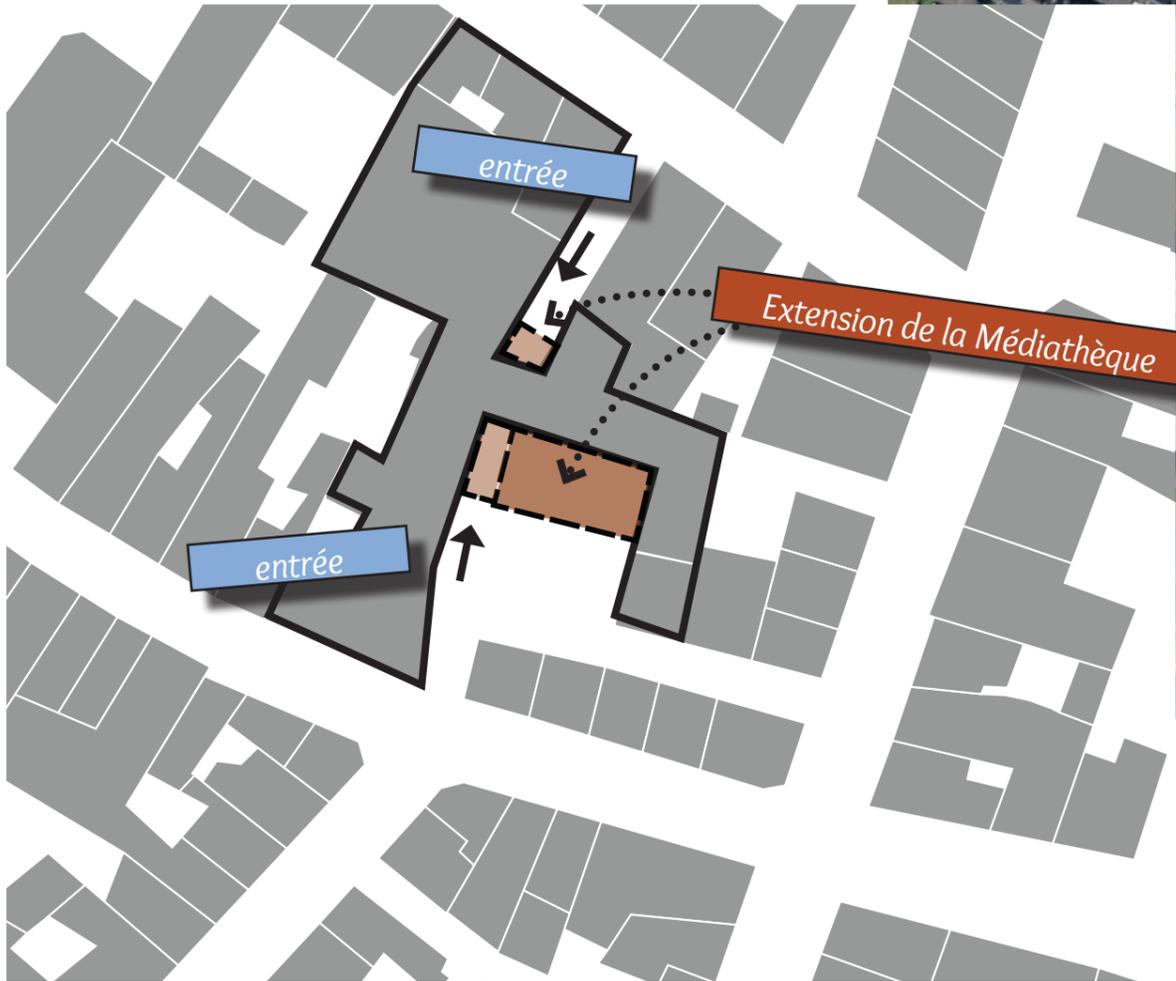
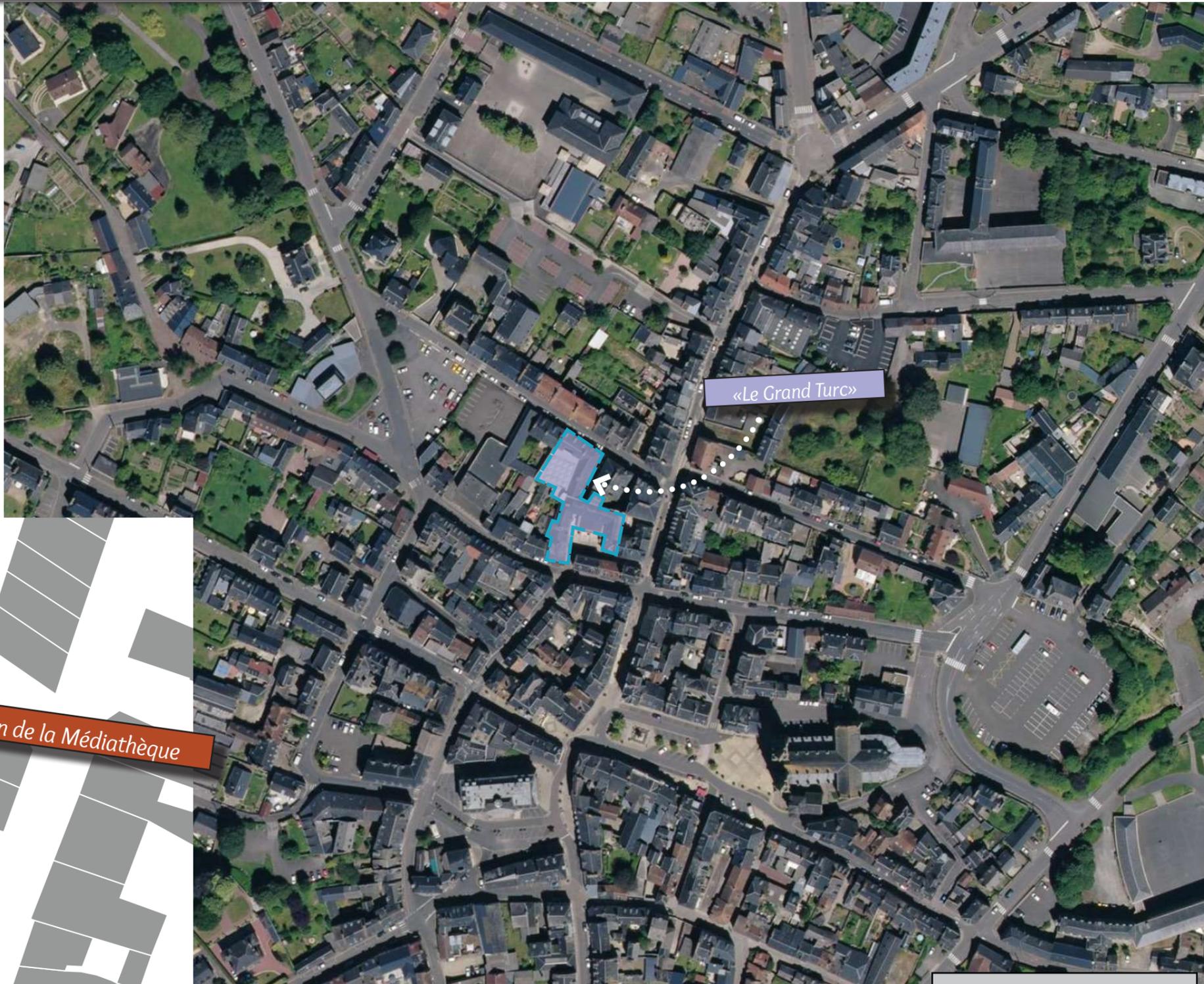


PLAN RDC - Avant extension



Médiathèque «Le Grand turc», La Ferté-Macé

La Médiathèque de Grand Turc n'est pas un bâtiment repère, il n'est pas visible de loin. Au contraire, il se greffe harmonieusement dans un tissu urbain très resserré au cœur de la ville. Son programme unique dans la ville lui confère un statut privilégié car il rassemble et crée des liens entre les générations au même titre qu'il crée des continuités urbaines dans la ville au travers de son passage couvert.

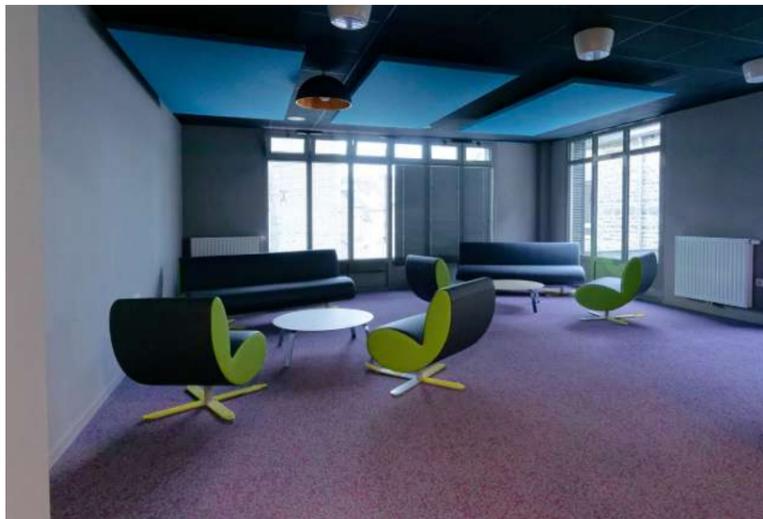


Plan de situation

Médiathèque «Le Grand turc», La Ferté-Macé



- les clés de lecture
- Intégré dans la ville
 - Espaces confinés
 - Couleurs / mobiliers



PLAN RDC - Projet

Médiathèque, Mortagne-au-Perche



Le bâtiment du XIX^e siècle

Les travaux de la halle aux grains débutent en 1822. Le bâtiment est inauguré en 1825. Le rez-de-chaussée est alors destiné à la vente des céréales et grains. Une partie du premier étage est réservée aux toiles, l'autre partie sert de salle de spectacle. D'ailleurs l'inscription gravée dans la pierre « théâtre » figure encore sur le pignon donnant sur la mairie.

La halle aux grains devient plus tard salle d'attente, autogare, syndicat d'initiative. En 1985, une salle d'exposition est aménagée au rez-de-chaussée ainsi qu'un Office de tourisme. L'étage est consacré aux salles de réunion.

En 2009, le Conseil municipal décide d'implanter une médiathèque dans la Halle au Grains, qui abrite déjà un cinéma sous mes combles.

En octobre 2013, la médiathèque est inaugurée. La documentation et les équipements sont répartis sur deux niveaux. La médiathèque se présente au rez-de-chaussée comme une grande place ouverte sur deux galeries permettant des découvertes plurielles selon les âges et les centres d'intérêt.

(www.mediathèque-mortagneauperche.fr)

DEPUIS 2013

Réhabilitation de l'ancienne halle en médiathèque

Maître d'ouvrage : Ville de Mortagne-au-Perche

Maître d'oeuvre : Archi-Triad

Surface : 1172 m²

Un patrimoine préservé

Le bâtiment du 19^e siècle est une construction classique composée d'une nef principale sur deux niveaux, d'un niveau de combles abritant le cinéma et de deux galeries latérales aux larges arcades donnant sur l'extérieur. Dans l'abside, un escalier monumental mène au cinéma. Les interventions en façade ont été traitées au minimum de façon à rester en adéquation avec l'esprit de la halle, malgré la lourde restructuration de l'intérieur. Dans le hall d'entrée, l'escalier a été conservé et un ascenseur panoramique dessert tous les niveaux. Le hall offre des accès indépendants pour la médiathèque et le cinéma.

Un espace de transparences

La médiathèque sur deux niveaux s'articule autour d'un vaste espace central, qui offre par transparence des vues sur l'extérieur, les coursives, les passerelles.

Au rez-de-chaussée, de part et d'autre de l'espace central dédié à la consultation adulte, des espaces de consultation jeunesse et un espace presse sont dans les galeries latérales.

Un niveau intermédiaire occupe les galeries latérales et une partie de la nef. Les espaces latéraux accueillent les secteurs ados, image et son. Une passerelle permet de déambuler d'un espace à l'autre. Un espace multimédia au centre du bâtiment, des locaux pour la direction et la gestion de l'équipement, des sanitaires et deux rangements parachèvent l'équipement de la médiathèque. Les dispositifs techniques inhérents à l'équipement (câblages électriques, ventilation ...) ont été volontairement mis en valeur.



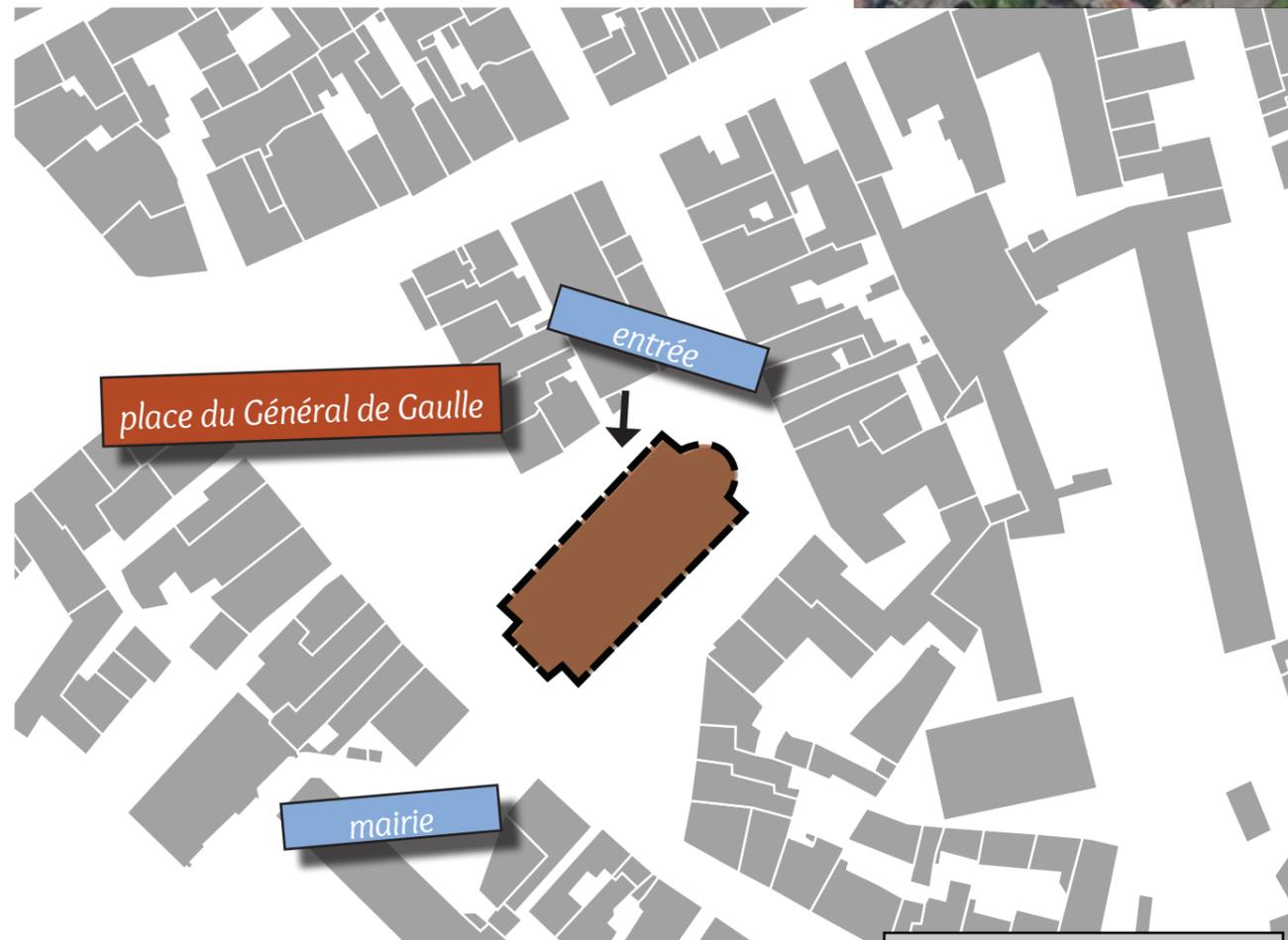
Médiathèque, Mortagne-au-Perche

Aujourd'hui



Médiathèque, Mortagne-au-Perche

La médiathèque de Mortagne au Perche est située en plein cœur de ville, sur une place publique à proximité immédiate des commerces. Le bâtiment vient se positionner dans l'axe de la mairie et de ses jardins. Son implantation et son statut d'espace public en font un bâtiment clé en cœur de ville.

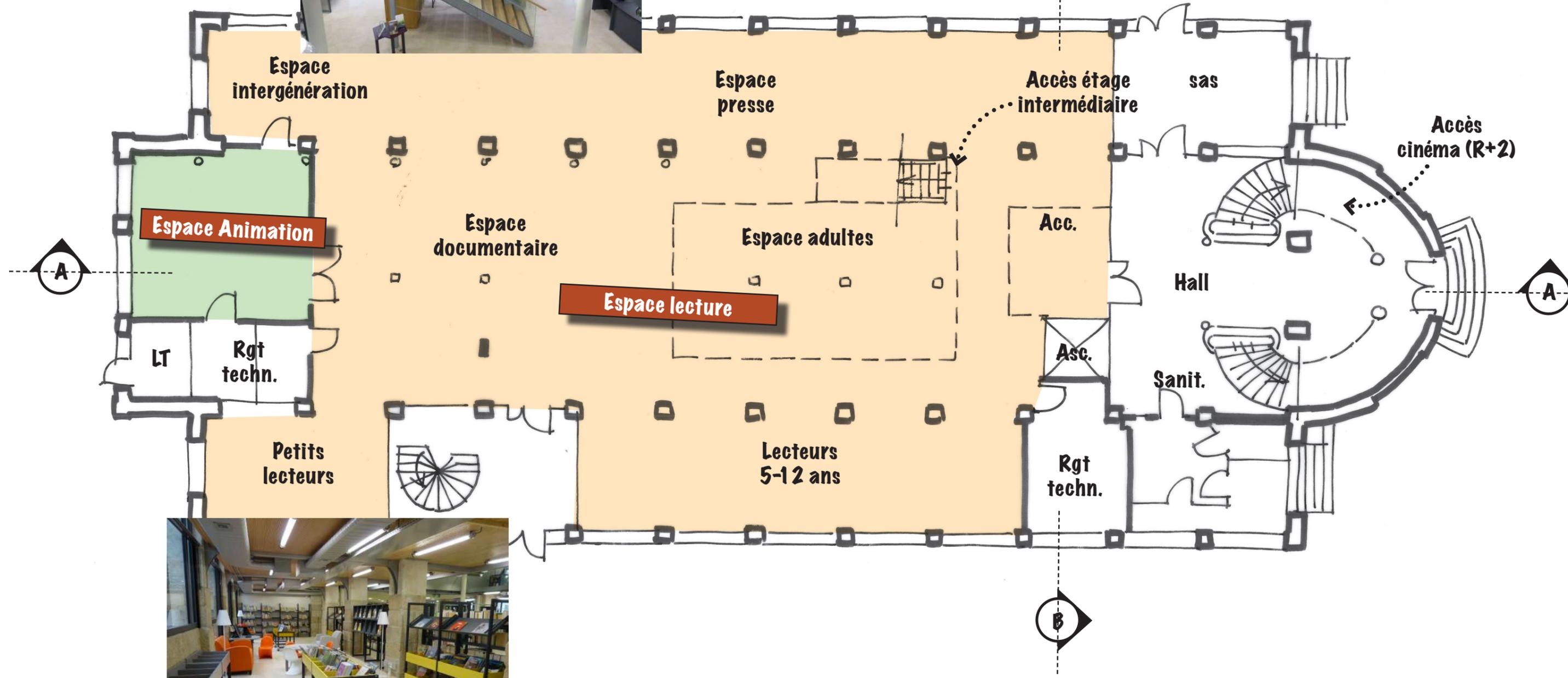


Plan de situation

PLAN DE MASSE - Projet

Médiathèque, Mortagne-au-Perche

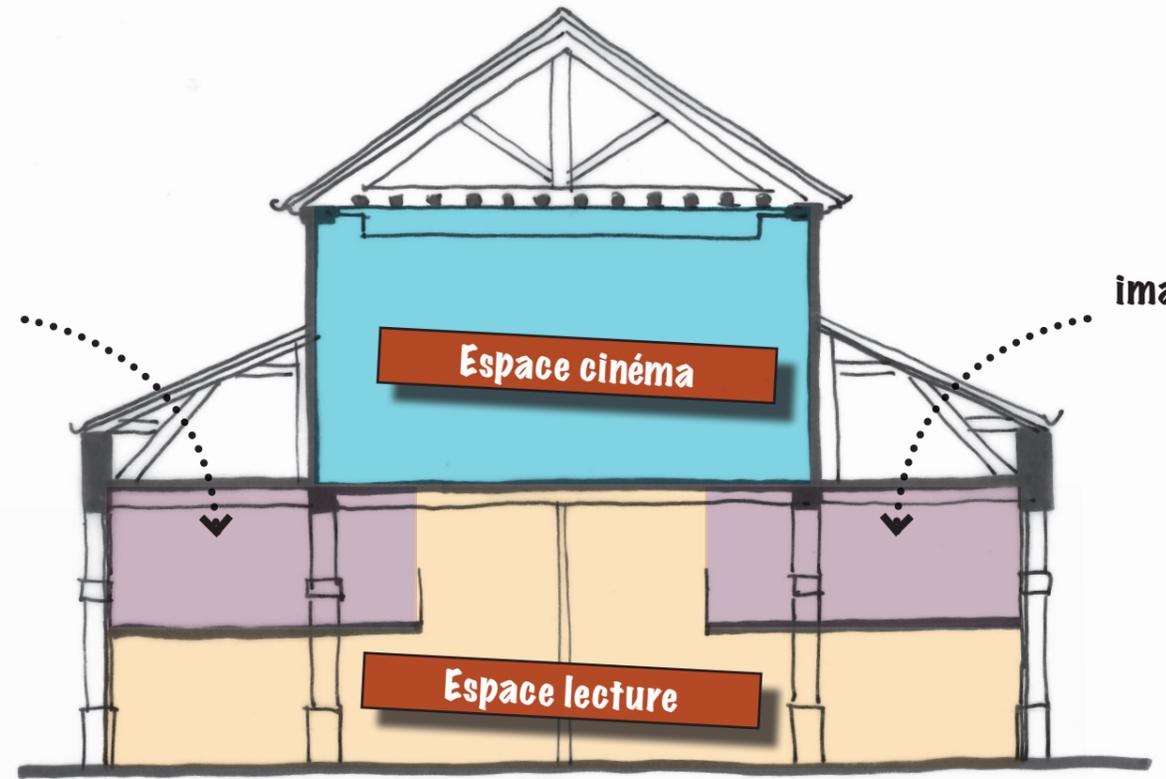
- les clés de lecture
- Espace public
 - Matériaux nobles
 - Espaces ouverts



Médiathèque, Mortagne-au-Perche

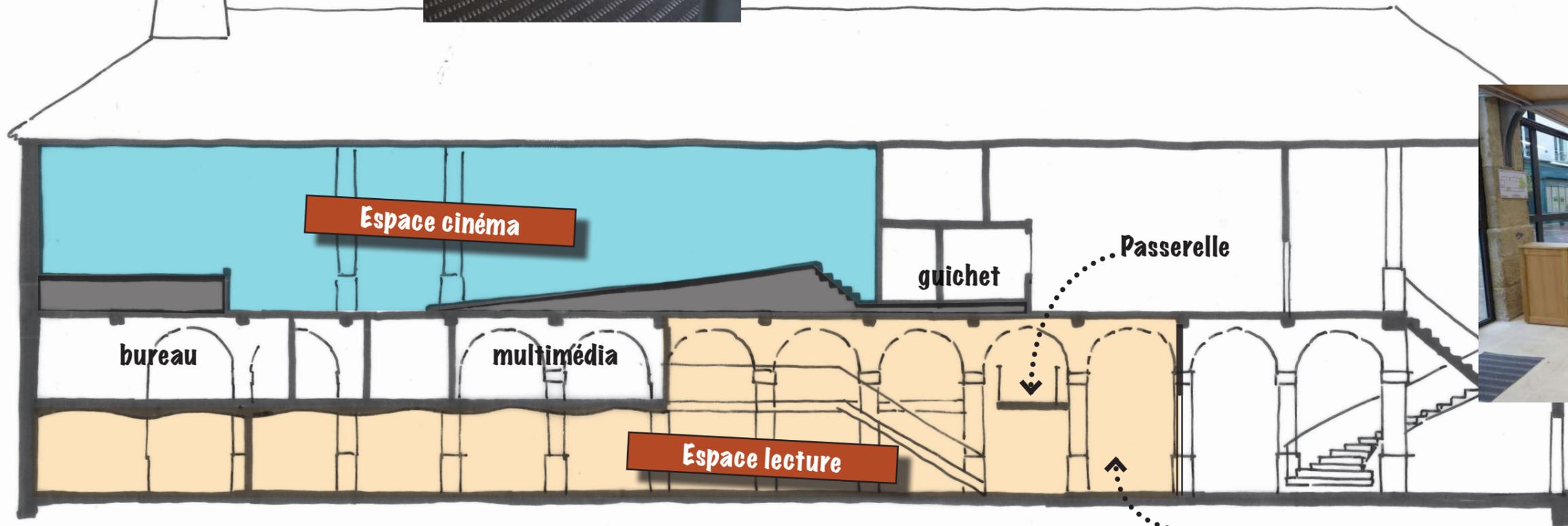
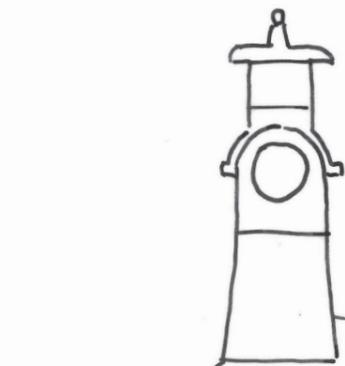


Espace ado.



images et sons

COUPE TRANSVERSALE - BB



Grande hauteur sous plafond

COUPE LONGITUDINALE - AA

Points de repères : les halles

Les halles ou marchés couverts sont en général situés au centre des bourgs sur une place qui regroupe souvent les principaux édifices : mairie, église, etc. Les marchés qui s'y déroulent en plein air ou à couvert rythment la vie de la cité. Les grandes villes possèdent parfois des marchés spécialisés en fonction des denrées. Une halle présente l'avantage d'abriter les étalages des intempéries, tout en assurant l'aération du site.

Au Moyen-Age, le développement du négoce et des foires entraîne la construction de nombreuses halles. Celles-ci adoptent souvent un plan rectangulaire et sont couvertes d'une toiture à deux versants. Les plus anciennes rappellent les granges médiévales.

Les halles centrales de Paris (1853), nommées aujourd'hui le Pavillon Baltard, commanditées par Napoléon III constituent un modèle durable de marché couvert dans toute la France. Leur architecture démontre les avantages de l'emploi du métal et du verre pour dégager, aérer et éclairer de grands espaces. L'architecte Victor Baltard, jusqu'alors habitué à la pierre, propose une ossature en fonte et fer, permettant une plus grande libération du sol et une économie de matériaux. Les surélévations de toitures agissent comme des lanterneaux pour apporter davantage d'air et de lumière.

Bien que le plan quadrangulaire soit généralement de règle pour les marchés couverts non spécialisés, certains édifices ne répondent pas à cette condition. Ainsi certaines halles de forme circulaire servant à l'échange des sacs de grains s'inspirent de l'ancienne halle au blé de Paris datant de l'époque Louis XV.



Pavillon Baltard, Paris



Marché couvert, Flers

Exemples Ornais

Marché couvert, Flers

Réalisé par l'architecte parisien Amédée Hédin, le marché couvert de Flers est inauguré en 1884. Il est alors destiné à accueillir bouchers et poissonniers. L'utilisation d'une structure métallique et du verre n'est pas sans rappeler le pavillon Baltard.

Halle aux Blés, Alençon

Le projet de construction de halles de forme ronde, à l'emplacement du couvent des Filles de Notre-Dame, est arrêté en mars 1803. La première pierre est posée en 1806 et le bâtiment est ouvert au commerce des grains en 1812. Les marchands disposent de 32 boutiques intérieures. Ravagée à la suite d'un incendie en 1836, puis d'une tempête en 1842, elle est remise en service en 1846 après travaux. En 1865, l'architecte Arnoul et l'ingénieur Charles Croquer installent la coupole vitrée, imitant celle de la Halle de Paris. Elle est désaffectée en 1888.

Mairie-halles, Le Sap

Le Sap connaît une période prospère au début du XIX^{ème} siècle grâce à l'industrie de la toile et aux progrès agricoles. C'est à cette époque que la mairie est construite sur la place centrale. Achevée en 1836, d'après les plans de Lefèvre, entrepreneur au Bosc-Renoult, l'édifice dispose au rez-de-chaussée d'un corps de garde, d'une prison et d'un marché couvert, tandis que l'étage abrite une halle aux toiles, une école et une mairie. Les cartes postales anciennes nous indiquent que la brique était initialement enduite.

Halle au beurre, Vimoutiers

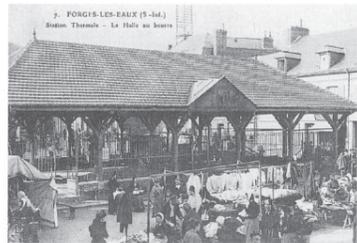
La ville connaît au XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle un développement économique considérable. Elle est un lieu d'échanges commerciaux pour la campagne environnante alors en pleine mutation. Toiles, cidres et eaux de vie, fromages, beurre, légumes et bétail, en provenance directe des communes voisines, sont les principales denrées vendues à Vimoutiers au XIX^{ème} siècle. Au début du XX^{ème} siècle, il existe deux halles : la halle au blé de 1845 et la halle aux toiles de 1848. Une place avec marché couvert, deux halles et un marché au poisson reflètent l'importance de l'activité commerciale du début du XX^{ème} siècle avant que le centre ville de Vimoutiers ne soit détruit par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.

HALLES ANCIENNES

Les halles sont des édifices conçus pour abriter les marchés. Elles se définissent comme un espace public couvert et se développèrent dès le Moyen Âge au gré de l'essor économique du pays, surtout à partir du XV^e siècle. Leur création dépendait de la concession d'une charte seigneuriale ou d'un édit royal assortis de divers droits (abolis en 1789) qui furent souvent cédés aux seigneurs laïques ou ecclésiastiques sur les terres desquels elles furent bâties ou même aux bourgeois du lieu.

Situées pour la plupart au cœur du bourg, elles étaient le point de rencontre privilégié de la population, offrant aux marchands et aux chalandes leurs amples parapluies. La salle des consuls ou mairie leur était parfois associée ; on pouvait y rendre la justice et le pilori était tout proche.

Les dater est incertain : si l'on peut connaître assez souvent la date de leur création ou de leur reconstruction, il n'est pas toujours assuré que ce que l'on voit aujourd'hui soit bien l'édifice mentionné dans les textes, d'autant que les techniques de construction n'ont guère varié du XV^e au XVIII^e siècle et que, du fait de la fragilité des matériaux, des réfections partielles ont pu intervenir jusqu'à avoir peu à peu remplacé les éléments d'origine. De plus, équi-



Vue ancienne de la halle de Forges-les-Eaux (Seine-Maritime).

63

pement utilitaire, les halles n'ont pas donné lieu à ornementation ; c'est par leur volumétrie et le savant agencement de leurs magnifiques charpentes qu'elles atteignent à une remarquable monumentalité.

Le type le plus répandu au nord de la Loire est l'édifice en long rectangle, couvert d'une ample toiture en tuiles plates à deux grands pans descendant très bas. C'est un vaste abri ouvert et aéré, le plus souvent sans clôture tel un hangar.

À l'intérieur, une forêt de piliers de bois prenant appui sur des dés de pierre forme une nef médiane et deux latérales sur une dizaine de travées et soutient une forte charpente restant visible.



Halles d'Égreville (Seine-et-Marne) à pignon de pierre que fit construire Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes au XV^e siècle.



Vue intérieure de la halle d'Égreville.

64

pement utilitaire, les halles n'ont pas donné lieu à ornementation ; c'est par leur volumétrie et le savant agencement de leurs magnifiques charpentes qu'elles atteignent à une remarquable monumentalité.

Le type le plus répandu au nord de la Loire est l'édifice en long rectangle, couvert d'une ample toiture en tuiles plates à deux grands pans descendant très bas. C'est un vaste abri ouvert et aéré, le plus souvent sans clôture tel un hangar.

À l'intérieur, une forêt de piliers de bois prenant appui sur des dés de pierre forme une nef médiane et deux latérales sur une dizaine de travées et soutient une forte charpente restant visible.



Halles d'Égreville (Seine-et-Marne) à pignon de pierre que fit construire Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes au XV^e siècle.



Vue intérieure de la halle d'Égreville.

64

À proximité des riches plaines céréalières de la Beauce et de la capitale, le Gâtinais conserve une série remarquable de ces édifices. Celles d'Arpajon et de Milly-la-Forêt (91) sont les plus anciennes, elles datent de la fin du XV^e siècle. Attribuées au XVI^e siècle sont celles de Méréville (91), d'Égreville (77) dont un pignon en pierre s'ouvre sur quatre grandes arcades cintrées, de Lorris et de Ladon (45). Du siècle suivant sont celles de Beaumont-en-Gâtinais (77) à nef unique et de Puiseaux (45) fermées par deux pignons en pierre.

D'un même type sont, en Normandie, celles de Dives-sur-Mer avec un pignon en colombages, et de Saint-Pierre-sur-Dives (14), celle-ci avec un grand pignon de pierre ; toutes deux sont fermées sur leurs longs côtés par des murs bas tandis qu'à Lyons-la-Forêt (27) et à Clères (76) l'absence de clôture allège la masse générale.



Vue ancienne de la halle de Dives-sur-Mer (Calvados), XV^e siècle.



À gauche, vue intérieure de la halle de Richelieu (Indre-et-Loire) avec une fontaine centrale et une superbe charpente XVI^e siècle. À droite, charpente de la halle de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), reconstruite en 1672 grâce aux dons de la Grande Mademoiselle.

65

À proximité des riches plaines céréalières de la Beauce et de la capitale, le Gâtinais conserve une série remarquable de ces édifices. Celles d'Arpajon et de Milly-la-Forêt (91) sont les plus anciennes, elles datent de la fin du XV^e siècle. Attribuées au XVI^e siècle sont celles de Méréville (91), d'Égreville (77) dont un pignon en pierre s'ouvre sur quatre grandes arcades cintrées, de Lorris et de Ladon (45). Du siècle suivant sont celles de Beaumont-en-Gâtinais (77) à nef unique et de Puiseaux (45) fermées par deux pignons en pierre.

D'un même type sont, en Normandie, celles de Dives-sur-Mer avec un pignon en colombages, et de Saint-Pierre-sur-Dives (14), celle-ci avec un grand pignon de pierre ; toutes deux sont fermées sur leurs longs côtés par des murs bas tandis qu'à Lyons-la-Forêt (27) et à Clères (76) l'absence de clôture allège la masse générale.



Vue ancienne de la halle de Dives-sur-Mer (Calvados), XV^e siècle.



À gauche, vue intérieure de la halle de Richelieu (Indre-et-Loire) avec une fontaine centrale et une superbe charpente XVI^e siècle. À droite, charpente de la halle de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), reconstruite en 1672 grâce aux dons de la Grande Mademoiselle.

65



À gauche, vue extérieure de la halle de Crémieu (Isère). À droite, halle carrée de Solomiac (Gers) avec hautes piles de pierre.

par un vaste toit à quatre pans de faible pente, vêtu de tuiles canal et soutenu par des piliers de bois sur des ou des colonnes de pierre. Leur surface varie selon l'importance de la localité, de la modestie de celle de Cadouin (24) aux cinq nefs de celle de Beaumont-de-Lomagne (82), Martel (46), Belvès (24), Cordes (81), Solomiac (32) en sont de bons exemples. Quelques-unes sont rectangulaires comme à Monpazier (24), Caylus (82), Campan (65). Deux sont curieusement traversées par la rue principale, à Gimont et à Bassoues (32).

Un modèle plus majestueux est celui où la halle proprement dite est surmontée par un étage en colombage abritant les services municipaux, étage lui-même parfois couronné d'un lanternon, comme à Villeréal (47), Grenade, Revel (31), Cologne, Fleurance (32), Arreau (65), Villefranche-du-Périgord (24) aux belles colonnes de pierre.



Halle de la bastide de Villeréal (Lot-et-Garonne) surmontée de la mairie.

68

CHATELAIN, André, « Patrimoine rural », Paris : éd. Rempart, 1998



Halle circulaire d'Auvillar (Tarn-et-Garonne) en briques et pierres.

Plus exceptionnelles sont les halles de Domme (24), à demi fermées avec un balcon de bois supporté par quatre colonnes de pierre, et surtout celles d'Auvillar (82), de plan circulaire au milieu d'une place triangulaire ; entourée d'un péristyle de colonnes en pierre, la partie centrale surmontée d'un étage abrite au sol une précieuse série de mesures à grains. De pareilles mesures sont conservées encore à Villefranche-du-Périgord, Monpazier, Caylus, Cologne, Martel (46), tandis qu'à Cordes la halle abrite le puits communal et à Richelieu une fontaine.



Partie centrale de la halle d'Auvillar avec ses mesures à grains.

69

Au XIX^e siècle se sont encore élevées de nouvelles halles solidement maçonnées avec de belles arcades de pierre. Et puis ce furent les marchés couverts à piles de fonte et verrières du type Baltard. Mais ceci mériterait un autre développement.

À l'heure des super- et hypermarchés, les vieilles halles de nos campagnes connaissent des fortunes variées. Jugées encombrantes autant qu'inutiles, certaines ont disparu sous la pression des municipalités dévouées au culte de la voiture et de ses indispensables parcs de stationnement. D'autres subsistent en accueillant le commerce forain les jours de marché mais se reconvertissement rapidement en « parkings » les autres jours. D'autres encore ont été transformées en salles de spectacle ou offrent temporairement un espace ludique pour fêtes municipales ou pour expositions artisanales.

Peu encore sont protégées au titre des monuments historiques, mais l'intérêt de leur conservation semble croître sous la poussée du tourisme culturel de plus en plus friand de toute expression d'une société rurale révolue. La belle ouvrage des maîtres charpentiers qui les ont bâties mérite bien notre admiration et nos efforts collectifs pour les sauvegarder.

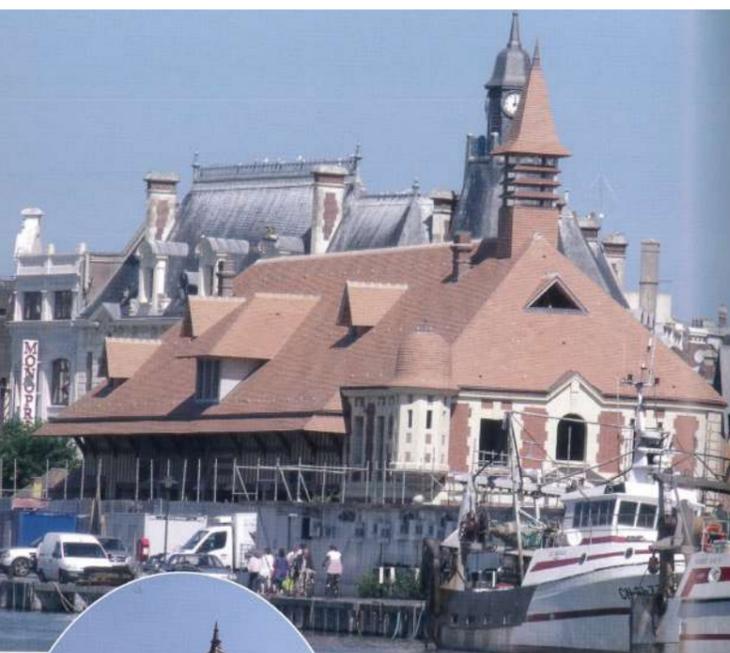
Extrait de l'article « halle » du Dictionnaire raisonné de l'architecture française tome 6, de Viollet-le-Duc, 1854

« Lieu enclos, couvert ou découvert, dans lequel des marchands, moyennant une redevance payée au seigneur dudit lieu, acquéraient le droit de vendre certaines natures de marchandises... »

Généralement, pendant le Moyen Âge, les halles n'étaient autre chose qu'un espace appartenant à un seigneur féodal ou à la ville, sur lequel on permettait la vente de marchandises. La halle se tenait sur une place, sous les porches d'églises, autour des beffrois... »

70

«Monuments historiques du XX^e siècle en Basse-Normandie», éd. Direction régionale des affaires culturelles, 2010.



Halle aux poissons dite poissonnerie 1936

Boulevard Fernand Moureaux, Trouville-sur-Mer

Le contexte

Deux poissonneries ont précédé la construction actuelle. La première, bâtie en bois en 1843, est remplacée par un bâtiment métallique en 1881. Leur histoire est liée aux opérations d'extension du port de Trouville et à la voirie de desserte. Les élargissements successifs du quai du port s'accompagnent de la construction d'un appontement sur pilotis. Sur l'initiative du maire Fernand Moureaux, une large avenue à quatre voies voit le jour en 1935 ce qui impose l'édification de la nouvelle poissonnerie. A cette occasion, un concours d'architecte est lancé à l'été de cette même année. Le maire pré-sélectionne trois architectes trouvillais : Marcel Davy, Maurice Halley et Maurice Vincent. Le cahier des charges précise emplacement et alignement du futur bâtiment. Il devra comprendre un hall principal destiné à la vente à la criée et des éventaires destinés à la vente au détail. Si le mode de construction est laissé à l'initiative du maître d'œuvre, en revanche, le cahier des charges prescrit que « [les architectes] s'inspireront de l'architecture régionale ». Le jury, séduit par le projet (septembre 1935) de Maurice Vincent, le désigne comme lauréat du concours. Afin de se conformer aux clauses du concours restreint, le lauréat désigné accepte la co-signature des plans et des plans de l'édifice et cède à ses deux confrères la conduite des travaux. Le 18 février 1936 a lieu l'adjudication des travaux qui commencent aussitôt. La poissonnerie est inaugurée le 1^{er} août 1936 et la mise en service complète l'année suivante. Un très important incendie survenu en septembre 2006 nécessite une reconstruction des parties hautes du bâtiment.

La halle aux poissons

Formant un grand quadrilatère de 52 mètres sur 15 de large, la poissonnerie présente une

silhouette dominée par un grand comble à deux versants de tuiles plates rythmé par des lucarnes en pan de bois. Un clocheton vient signaler l'édifice tandis que le pignon est, construit en brique et pierre, avec son échauquette d'angle, se veut une citation explicite de la lieutenance voisine d'Honfleur et une réponse à l'hôtel de ville situé en face, bâti également en brique et pierre. Cette référence « normande » savante trouve son pendant plus vernaculaire par le traitement en pan de bois des façades sud et ouest. Les importants débords de toiture s'inspirent de ceux de la gare de Trouville-Deauville. La parenté avec cet édifice ne s'arrête pas là : la criée reçoit une charpente à ferme et arcs segmentés en béton armé, structure que l'on retrouve plus monumentalisée dans le grand hall de la gare. Il est indéniable que Vincent, dans le souci de respecter les prescriptions stylistiques du cahier des charges, bénéficiait d'un modèle remarquablement mis en œuvre par Jean Philippot. Les poissonneries contemporaines régionalistes comme celle de Dieppe servirent aussi d'exemple à Vincent pour la réalisation de cette construction originale. Son implantation le long des quais exprime symboliquement la vocation maritime de Trouville face à sa rivale Deauville strictement balnéaire !

Protection

Inscrite au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 14 septembre 1992.

A RECONSTRUCTION ET L'APRÈS-GUERRE



Élévation côté rue de l'Amiral Courbet.



Entrée côté place Belle-Croix © DRAC BN, cliché Guyliène Fauq



Détail d'un des quatre panneaux de bronze décorant la porte, rue de l'Amiral Courbet.

Marché couvert 1953

Les halles, Falaise

Le contexte

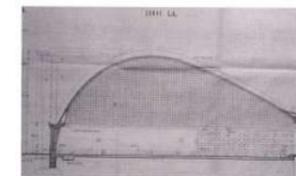
Située derrière l'abside de l'église Saint-Gervais, l'ancienne halle aux grains de Falaise est détruite par faits de guerre en 1944. La reconstruction de la ville, dirigée par le maire Maurice Nicolas, commence en 1948. Les principes directeurs de cette opération sont le respect des grandes lignes du plan ancien du centre ville, la priorité donnée à une construction groupée par îlot, et l'intégration des nouveaux bâtiments parmi les éléments du cadre urbain ancien qui ont survécu. Ces lignes de conduite sont appliquées à la construction du nouveau marché couvert financé par les dommages de guerre.

Amiral Courbet, est traitée de manière plus moderne et est conçue autour des portes monumentales décorées de 4 bas-reliefs en bronze de Simone Boutarel.

Notons que le marché recevait à l'origine sa lumière latérale par un réseau de dalles de verre translucide. Dès l'achèvement des travaux, des malfaçons sont constatées, tant dans l'étanchéité du couvrement que dans les dalles de verre. Un long procès s'en est suivi et a abouti au remplacement des dalles de verre mais le procédé utilisé n'a pas permis de retrouver le même esprit constructif. Il n'en demeure pas moins que le marché couvert de Falaise est une réalisation originale dont la modernité de forme contraste avec le classicisme de la reconstruction régionaliste de Falaise. C'est donc sciemment que l'architecte a reporté en façade secondaire le dessin même du bâtiment qui n'apparaît que subsidiairement par ses élévations latérales.

Protection

Inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 16 août 2010.



© Archives municipales de Falaise, cliché Alain Nafilyan

Le marché couvert de Falaise

Ce bâtiment offre une solution originale, unique dans la région, au problème de l'intégration d'un bâtiment moderne dans un environnement architectural classique. Inclus dans le rez-de-chaussée d'un immeuble de la place Belle-Croix, le hall d'entrée du marché présente une façade à trois travées très classique. La façade de l'immeuble dissimule le volume du marché en parabolioïde qui n'est visible que des rues latérales. La composition de la façade arrière de l'édifice, située rue

AUVENT : élément en saillie d'un mur, souvent installé au-dessus d'une entrée, destiné à protéger de la pluie et d'en signaler l'accès.

BAIE : ouverture pratiquée dans un mur permettant de relier visuellement et/ou physiquement des espaces entre eux. La baie permet l'éclairage, la ventilation des pièces intérieures, le passage dans le cas des portes. La baie contient en général une menuiserie, sinon on parle de « baie libre ».

BARDAGE : parement et protection de façade d'une construction constitué de planches bois ou PVC, tôles galvanisées peintes, plaques de ciment...

BÉTON : matériau artificiel composé de granulats et de sables agglomérés par un liant (ciment, chaux). Il permet de réaliser, par moulage, banchage ou coffrage toutes sortes de pièces et de volumes qui, après durcissement, présentent une bonne cohésion et une résistance élevée, surtout en compression. Il peut aussi être projeté pour recouvrir des surfaces ou servir de décor. Le béton peut être coulé en place dans un coffrage (et autour de l'armature métallique pour le béton armé) ou préfabriqué. Dans ce dernier cas, les éléments sont fabriqués en usine et transportés pour être assemblés sur le chantier. Il peut être teinté dans la masse, laissé brut de décoffrage tel qu'il apparaît lorsque l'on retire les banches (avec d'éventuelles empreintes si les banchages le prévoyaient), peint, poli, ciré, bouchardé (technique de grattage), etc. Traditionnellement, les granulats sont du sable et des cailloux. On parle aussi de béton végétal quand les granulats sont du chaume, du bois, du lin... Dans ce cas, ils sont isolants.

CHARPENTE : ouvrage formé de pièces de bois, de béton armé, de métal, etc. liées ou assemblées, formant l'ossature d'une construction. Plus communément, la charpente forme la toiture d'un bâtiment et porte son matériau de couverture.

CHASSIS : bâti de bois ou de métal qui sert de cadre à un matériau tel du verre, un panneau de bois, un textile.

COMBLE : un comble est l'ensemble constitué par la charpente et la couverture. Il désigne par extension l'espace situé sous la toiture, volume intérieur délimité par les versants de toiture et le dernier plancher.

CORBEAUX : éléments, de bois, de pierre ou de métal, en saillie sur un mur ou un parement destinés à recevoir un linteau, une corniche, un about de poutre...

CORNICHE : partie saillante couronnant un entablement, un piédestal, une élévation d'un bâtiment. Formée de moulures en surplomb les unes sur les autres, habituellement horizontale. À l'intérieur, elle désigne toute moulure permettant de faire la jonction entre le mur et le plafond.

COUPE : dessin usuel d'architecture représentant une vue verticale d'un bâtiment, depuis ses fondations jusqu'à sa toiture, comme si on l'avait découpé par un plan dans le sens de la hauteur et qu'on regardait la tranche dégagée. La coupe est dite longitudinale si le plan de coupe est dans le sens de la longueur, transversale s'il est dans le sens de la largeur.

ELEVATION : vue verticale d'une façade de bâtiment.

ENVELOPPE : partie continue visible de tout édifice, que l'on se situe à l'intérieur ou à l'extérieur.

GALERIE : espace couvert, plus long que large, lieu de circulation ou de promenade, ménagé à l'extérieur ou à l'intérieur d'un édifice.

GARDE - CORPS : ensemble d'éléments formant une barrière de protection placée sur les côtés d'un escalier ouvert, ou pourtour d'un palier, d'une toiture-terrasse, d'un balcon, d'une mezzanine ou à tout autre endroit afin d'empêcher une chute accidentelle dans le vide. Un garde-corps peut être en bois, en béton, en métal, en verre.

PROGRAMME : document écrit, clair et précis, dans lequel le maître d'ouvrage définit l'ensemble des objectifs d'une opération. Le contenu du programme présente les idées directrices de l'opération, clarifie les enjeux sociaux, culturels, économiques, établit une hiérarchie des objectifs, donne une définition des performances à atteindre. Il indique les principes de fonctionnement, l'affectation des espaces, les objectifs qualitatifs, les contraintes de délais et de coûts.

RENOVATION : ensemble des travaux tendant à remettre à neuf un édifice, impliquant de grosses modifications par rapport à l'état primitif, pouvant aller jusqu'à la démolition partielle ou totale et reconstruction avec modernisation.

SOUBASSEMENT : partie inférieure des murs d'une construction reposant sur les fondations d'un édifice. Le terme désigne également le socle continu régissant à la base d'une façade.

SOUTÈNEMENT (mur de) : mur servant à contenir la poussée des terres lors d'un changement de niveau du sol.

TOITURE-TERRASSE : La toiture-terrasse est une toiture « plate » à très faible pente. Dans ce principe, la charpente d'une toiture-terrasse ne présente pas de combles. Une toiture-terrasse peut être accessible, végétalisée, accueillir un terrain de tennis, une piscine...

TISSU URBAIN : mot issu du vocabulaire du textile repris par la médecine puis l'urbanisme. Il désigne le maillage qui s'établit entre le parcellaire, les bâtiments (emprise du bâti, alignement, hauteur, forme), la voirie, les espaces libres et l'environnement — celui de l'enchevêtrement des ruelles de village ou celui de la régularité des quadrillages d'avenues.

URBANISME : art, technique, science humaine du développement et de l'aménagement des villes. Champ pluridisciplinaire, ses définitions varient mais l'ambition reste celle de traiter, à partir d'un potentiel géographique, l'organisation de l'espace de la ville pour l'efficacité de ses fonctions et le bien-être de ses usagers. Deux approches se côtoient : un urbanisme réglementaire consistant à créer les documents définissant des règles d'occupation du sol, d'aménagement et de construction, un urbanisme opérationnel qui aménage les espaces urbains. Elles s'inscrivent, en amont, dans une réflexion globale sur le fonctionnement et l'avenir du quartier, de la ville ou de l'agglomération

VÊTURE : La vêtiture est « l'habit » du bâtiment. C'est un matériau rapporté sur une structure. Il peut s'apparenter à un bardage, un panneau-tage,... Il sert de protection et d'agrément.

VOLUMÉTRIE : désigne l'importance des volumes qui composent un bâtiment.

OSSATURE : structure qui, comme le squelette du corps humain, permet la cohésion d'éléments construits. Elle peut être en bois, en béton, en métal...

<http://www.fncaue.com/glossaire/>



Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Orne
54, rue Saint-Blaise - 61 000 Alençon
02 33 26 14 14 - www.caue61.fr